CONSEIL DU 5e ARRONDISSEMENT

PV Définitif – Séance du 15 juin 2023

Le 15 juin 2023 à 18 h 35, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Arrondissement, dûment convoqués en séance publique par Madame la Maire le 9 juin 2023 se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs délibérations à la Mairie Annexe du 5e arrondissement

La séance a été retransmise sur Youtube : https://www.youtube.com/watch?v=r8qq8_S18KY

COMPTE-RENDU

Mme Nadine GEORGEL ouvre la séance du conseil, M. Tristan DEBRAY est désigné secrétaire de séance et procède à l'appel.

Présents :
Bertrand ARTIGNY, Myriam BENCHARAA, Laurence BUFFLIER, Philippe-Henri CARRY, Yann CUCHERAT, Tristan DEBRAY, Marie DUARTE, Jean-Dominique DURAND, Sandrine FRANCHET, Marie-Noëlle FRÉRY, Nadine GEORGEL, Richard GLEIZAL, Catherine GOUJON, Nicolas HUSSON, Joanny MERLINC, Marielle PERRIN, Anne PROST, François THEVENIEAU.

Absents excusés et dépôts de pouvoirs :
Grégory CUILLERON (pouvoir à Laurence BUFFLIER), Bénédicte DRAILLARD (pouvoir à Tristan DEBRAY), Pierre GAIDIOZ (pouvoir à Richard GLEIZAL), Sophie HÉRITIER (pouvoir à Marielle PERRIN), Sophia POPOFF (pouvoir à Catherine GOUJON).

Absente :

Béatrice GAILLIOUT.

Le quorum étant atteint, Nadine GEORGEL déclare la séance ouverte.

Tristan DEBRAY est désigné secrétaire de séance

Monsieur DEBRAY procède à l'appel nominal.

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 2 mai 2023.

Mme la Maire demande au Conseil s'il souhaite formuler d'éventuelles remarques sur le compte-rendu puis le met au vote. Il est adopté à l'unanimité.

Introduction par Madame la Maire

Je suis ravie de vous retrouver pour ce dernier conseil d'arrondissement avant la pause estivale.

En ce début de Conseil, je tiens à souligner les nombreux événements, rencontres et animations qui ont eu lieu dans notre arrondissement ces dernières semaines. J'aimerais particulièrement mentionner trois séries d'événements que nous avons eus :

- Des événements en coopération étroite avec les acteurs du territoire qui contribuent à renforcer les liens entre la Mairie d'arrondissement et ses acteurs :

    - Pas plus tard que samedi dernier, nous avons célébré les 100 ans du CIL Point du Jour, avec une belle exposition sur les grilles qui restera tout l'été. Je vous invite à aller la voir parce que cela retrace autant l'histoire du CIL que du quartier. Cela met aussi en avant les personnalités marquantes du Point du Jour. Au nom du Conseil d'arrondissement, je félicite et remercie Marie-Pierre ANDRÉ qu'on sait très impliquée et qui l'a été très fortement, comme toujours, sur cet événement ;
    - Autre événement marquant et très récent, c'est le Week-end à Saint-Just. Vendredi, samedi, dimanche, deux festivités en partenariat avec la Mairie du 5e, avec les Nuits de Fourvière. C'est un partenariat qui s'est très bien déroulé. Malheureusement, la première soirée cinéma n'a pas pu avoir lieu en raison de la météo. On s'est quand même tous retrouvés avec grand bonheur, le samedi, pour trois concerts très sympas. Le dimanche, des spectacles de magie ont ravi les grands et les petits. Ce Week-end à Saint-Just est une grosse organisation. Un grand merci aux agents de la Mairie du 5e, au cabinet et notamment à son directeur, Maurice LAMBERT, qui ne peut malheureusement pas être présent ce soir et qui a beaucoup travaillé, à Christelle BARRAUD à qui on pense car elle a eu un accident du travail mais qui s'est aussi investie sur l'événement, les Nuits de Fourvière qui mettent leur expertise, leurs équipes et un budget assez conséquent sur cet événement, puis les MJC du 5e et l'école de cirque de Ménival ;
    - Autre événement qui a connu un beau succès populaire, c'est « La Voie est Libre ! » du 13 mai, avec une forte mobilisation et une participation des habitants de Saint-Georges et qui s'est conclu avec un concert sous la pluie qui n'a empêché personne d'en profiter. Merci beaucoup à Saint-Georges village, au Conseil des quartiers anciens, l'association La 40-N, l'association D'amour Et D'eau De Source ainsi que Laure CEDAT qui s'est beaucoup investie pour l'organisation de l'événement.

- D'autres événements ont aussi permis de mobiliser et d'accompagner sur la question de la transition énergétique et écologique :

    - Une distribution gratuite de plantes, graines et terreaux aux habitants du 5e a eu lieu, il y a quelques semaines, un samedi matin, dans le parc de la Mairie. C'est un joli moment d'échanges autour des plantations, de la végétation, avec beaucoup de pédagogie de la part de la jardinière très talentueuse du parc de la Mairie, Madina, qui a accompagné cette distribution avec beaucoup de gentillesse ;
    - Autre événement qui met en avant des initiatives en faveur de la transition, c'est le défi « J'y vais à vélo ». Le jeudi 25 mai, on s'est retrouvés, avec le Maire de Lyon, Grégory DOUCET, à l'école Ferdinand Buisson pour accompagner le vélobus. Il n'y avait pas que du vélo, il y avait aussi des trottinettes, tous les moyens à roulettes, pour se rendre à l'école Ferdinand Buisson. On a vraiment été très étonnés du nombre d'enfants et de la proportion d'élèves qui sont venus, ce jour-là, à pied, à vélo, en trottinette. Ce fut un joli moment d'échange, et c'est l'occasion de saluer l'engagement des parents pour ce vélobus hebdomadaire qui malheureusement, de temps en temps, ne se déroule pas toujours dans des conditions faciles, au regard de la circulation autour de l'école Ferdinand Buisson ;

- Des animations qui rappellent que Lyon est une ville accueillante, inclusive, positive et répondant aux besoins de l'ensemble de ses habitants, avec une belle Semaine des Fiertés portée par Sophia POPOFF. C'est une belle semaine avec des événements qui interpellent, qui envoient une belle énergie positive, à l'exception près des dégradations commises sur l'exposition qui retraçait l'histoire des luttes LGBT, exposition sur les grilles du parc Champvert. Elle a été dégradée à deux reprises et nous avons dû l'enlever. On condamne absolument ces actes qui renvoient au rejet de la différence et questionnent le vivre ensemble ;
- Autre événement qui a rassemblé, c'est notre 2e édition du Forum des Seniors, place Bénédicte Tessier, initiative portée par Marie DUARTE avec beaucoup d'énergie, en partenariat avec le Conseil de quartier Point du Jour, et qui a rassemblé plus de 40 partenaires. Ce forum a pour objet de répondre aux besoins de nos seniors, qu'il s'agisse de seniors très actifs. On a des propositions d'activités très variées comme le Silver rugby que j'avais découvert à la première édition. Il y a aussi un accompagnement quand il y a des situations de dépendance qui s'installent. C'est autant pour la personne dépendante que la personne aidante ;
- Un événement est à venir le 26 juin. C'est un événement que la CIMADE organise dans le parc de la Mairie du 5e. Cet événement est intitulé « Avec les exilé-es … partageons ! ». Ce sera l'occasion de porter un autre regard sur les exilés.

Encore une fois, pour que tous ces événements aient lieu, il faut une forte mobilisation des élus. Je tiens à vous remercier, tous ici, ainsi que les agents, les cadres de la Mairie du 5e. Un merci particulier à Éric BAILLY qui est beaucoup mobilisé, le week-end, à des heures très matinales et très tardives, pour toutes sortes de tâches et de responsabilités. On lui adresse tous collectivement, un grand merci.

Enfin, pour pouvoir profiter de la pause estivale, il y a quelques dates importantes dans le 5e :

- Samedi 24, le Relais des sables aura lieu dans le parc de la Mairie. Il est organisé par Marie-Jeanne COURTIER que l'on connaît bien ;
- 2e édition du Festival Entre Rhône et Saône, le 1er week-end de juillet ;
- Du dimanche 9 juillet au dimanche 16 juillet, nous retrouvons le Festival Vieux Lyon en Humanité ;
- Tout au long de juillet et août, ce sont les festivités dans le cadre de « Tout l'Monde dehors ! ». Je vous invite à vous rapprocher de la programmation plus spécifique ;
- Nous redémarrerons l'année scolaire le samedi 9, avec le Forum des Associations du 5e.

À la rentrée, nous aborderons un événement majeur pour notre ville avec la Coupe du monde de rugby. C'est l'occasion de s'en réjouir mais je profite aussi de l'occasion pour passer un message assez pratique tout en étant important pour les associations ou structures que vous pouvez connaître et qui envisageraient l'organisation d'événement sur septembre et octobre. Cela va être très compliqué pour ne pas dire quasiment impossible. Il y a déjà la question des demandes OTEP sur l'espace public. Ce sera forcément restreint puisqu'il y aura énormément d'animations dans la ville de Lyon. Le matériel Ville de Lyon ne sera sans doute pas disponible : pas de barrières, pas de tables… Il faut savoir que même au niveau des structures privées, les agents de sécurité que les structures mobilisent souvent pour l'organisation de leurs événements risquent de ne pas être disponibles non plus. Il faut vraiment passer le message pour éviter des déceptions, des déconvenues. Je pense que tout le monde comprend que c'est un cadre de festivités. Ce qui se fait d'un côté va un peu restreindre ce qui peut se faire ailleurs.

Il ne faut pas oublier non plus la Fête de quartier du Vieux Lyon, le samedi 24 juin.

On a tout pour passer un bel été et nous allons aussi avoir une rentrée qui s'annonce sportive et festive.

Je vous remercie et je vous propose de passer à l'ordre du jour du conseil d'arrondissement en commençant par les prises de parole, s'il y en a.

Anne PROST : Bonsoir à tous. J'ai une question. Qui est cette jeune fille à côté de nous ? Nous n'avons pas eu l'honneur et l'avantage d'être présentés.

Nadine GEORGEL : J'allais y venir avant de présenter la première délibération. On est ravis d'accueillir Laetitia CHAUVIN qui est stagiaire et qui sera au Cabinet jusque mi-juillet. Elle a commencé, il n'y a pas très longtemps.
Nous avons aussi Axelle qui est en service civique et qui termine fin juin. On est ravis de pouvoir accueillir des services civiques et des stagiaires parce que cela contribue aux liens entre institutions et jeunesse, et cela permet de faire savoir comment cela fonctionne et ce que nous faisons.

Jean-Dominique DURAND : Je souhaiterais rendre hommage à une grande personnalité récemment disparue, le père Max BOBICHON, décédé dans sa 93ème année. Il a marqué le 4ème et le 5ème arrondissement, où il était très présent. Il avait été notamment curé de Saint Paul. C'était une grande belle figure qui représente bien l'humanisme c'est-à-dire l'ouverture, le dialogue et notamment le dialogue inter-religieux. Il était prêtre catholique, il avait fondé les enfants d'Abraham, association centrée sur le dialogue entre les religions. Il était très engagé dans de nombreux domaines, notamment dans celui de la défense de la laïcité, ce qui a provoqué des tensions parfois avec ses supérieurs puisqu'il était favorable à l'ordination des femmes. C'était une très très belle figure. Les obsèques ont eu lieu le 31 mai en la cathédrale Saint-Jean-Baptiste, qui a accueillie 1500 personnes. Je voulais par l'intermédiaire de ce conseil d'arrondissement rendre un hommage à cette très belle figure qui aura marqué notre arrondissement.

Nadine GEORGEL : On s'associe tous à cet hommage qui est largement mérité et qui, comme vous l'avez souligné, témoigne à la fois d'un engagement et d'une certaine liberté dans cet engagement.

Tristan DEBRAY : Je voudrais dire quelques mots au nom de mon groupe, Lyon en Commun, au sujet d'enfants. Ce sont des enfants dont je parle assez rarement dans le cadre de ma délégation de Ville aux enfants, mais qu'il ne faut pas oublier.

Vendredi 9 juin, matin, des panneaux bleus ont poussé comme des plantes vénéneuses aux grilles du square Sainte-Marie-Perrin, dans le 3e arrondissement, où depuis deux mois, des tentes fleurissent sur des palettes de marchandises. Sur les panneaux, il est écrit : « Parc fermé. Chassons les clandestins. » Sous les tentes, il y a des enfants en danger, 90 mineurs en attente qu'on statue sur leur minorité, coincés dans une zone de non-droit, entre l'insalubrité, les rats, les menaces de l'extrême-droite, l'inquiétude des riverains et la congestion institutionnelle. Des enfants francophones, sans doute aveuglés par l'héritage des lumières, sans doute savamment bercés à l'idéal républicains. D'ailleurs, ils écrivent eux-mêmes : « On se disait, la France, c'est un pays de loi, un pays de droits ».Gageons que ce ne soit pas les seuls.

Heureusement que sur le terrain, des collectifs, des associations, des gens de bonne volonté, des agents publics, des élus, agissent. Dire que rien n'est fait serait fallacieux. Dire que c'est suffisant, à l'échelle de toutes les parties et de l'urgence, le serait tout autant. Alors il nous reste à combattre, encore et toujours, par tous les moyens légaux, pour une mise à l'abri inconditionnelle et faire reconnaître la présomption de minorité, ce qui a conduit Lyon en Commun à manifester ce matin, aux côtés des collectifs, des associations et des jeunes eux-mêmes, de la Métropole à la Préfecture. Alors il nous reste à combattre, encore et toujours, par tous les moyens légaux, pour répondre au droit national, européen et international, comme à l'ambition universelle de la déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen. Nous appelons à ce que son écho ne tombe pas dans l'oreille de sourds.

Je vous remercie.

Nadine GEORGEL : Comme vous, nous ne les oublions pas. Comme vous, nous condamnons les violences et les menaces qui peuvent être perpétrées à l'égard de ces populations parmi les plus vulnérables qui soient. Nous nous associons également à votre hommage aux associations et aux collectifs qui soutiennent ces enfants.

C'est aussi l'occasion de rappeler les compétences des collectivités, en la matière. La Métropole est compétente pour la question des mineurs, l'État l'est sur la question des majeurs et jeunes majeurs. Vous l'avez rappelé, beaucoup est fait et la Métropole ne ménage pas ses efforts pour mettre ces enfants à l'abri. Elle l'a fait pendant le confinement. Nous avons une structure qui est unique en France, qui s'appelle La Station et qui – encore une fois, c'est unique en France – permet l'accueil des mineurs en recours sur leur reconnaissance de minorité. On sait bien qu'il faudrait plus, et je pense que tout le monde en a conscience, mais il faudrait plus aussi au niveau de l'État.

Je vous remercie.

Rapport 1 - 2023-7331-MA5-072 : État spécial du 5e arrondissement de Lyon – Exercice 2022 - Compte financier unique 2022
Rapporteur : Nadine GEORGEL

Il s'agit d'un rapport classique qui concerne les finances. En ce qui concerne l'état spécial du 5e arrondissement, pour l'année 2022.
En termes de dépenses, au 31 décembre 2022, les dépenses du 5e arrondissement s'élevaient à un peu plus de 460 000 euros pour des recettes qui s'élevaient à un peu plus de 760 000 euros.

Ces recettes sont composées d'une dotation de gestion locale qui s'élève à près de 540 000 euros, d'une dotation d'animation locale qui s'élève à près de 48 500 euros. Pour rappel, la dotation d'animation locale est ce qui permet au Cabinet d'accompagner les événements, par exemple.
Puis, au titre de la décision modificative n° 1, il restait à reporter de 2021, la somme d'environ 38 550 euros, et à affecter le résultat net de l'exercice 2021 pour un montant de 210 500 euros environ. Il est à noter qu'en termes de recettes, on a également reçu 3 500 euros, résultat de l'activité de la Salle de Garenne, activité qui est en hausse. Le 5e a reçu près de 39 000 euros supplémentaires au titre du transfert de gestion des trois Relais Petite Enfance. Enfin, un transfert de crédit de fonctionnement a eu lieu vers le budget d'investissement, pour un montant de 120 000 euros.
Au titre de la décision modificative n° 2, nous avons eu un transfert de 4 000 euros supplémentaires pour compenser la réévaluation des prix du marché de la crèche Eisenhower.

Enfin, je porte à votre attention le fait que la présentation du compte financier se fait désormais dans un format qui est un compte financier unique, à partir de l'exercice 2022

Yann CUCHERAT : Est-ce que c'est soumis au vote ?

Je ne vais pas être trop long puisque nous avons pris la parole à plusieurs reprises sur la manière dont les finances publiques étaient gérées par la majorité en place. C'est compliqué pour nous, à partir du moment où nous ne sommes pas alignés avec la manière dont les deniers publics sont dépensés, de pouvoir voter cette délibération. Nous allons donc voter contre.

Tout d'abord parce que nous considérons que cette gestion ne permettra pas à la Ville de Lyon de perdurer longtemps et de faire face aux différentes crises qu'elle pourrait rencontrer. La crise du COVID est un des derniers exemples. Puis, il y a l'augmentation des impôts, les 9 % de la taxe foncière qui a fait débat – à juste titre – dans une période de forte inflation, pour les citoyens. Pour nous, cet effet ciseau a été dramatique. Des investissements avaient été annoncés comme conséquents, même si vous avez revu la voilure à la baisse, à hauteur de 147 millions d'euros. C'est quand même pouvoir endetter cette ville parce que vous considérez que c'est un investissement pour les Lyonnais. Nous ne sommes pas en phase avec ce sujet. Puis, il y a aussi votre volonté de recruter massivement, ce qui engendrerait des coûts de fonctionnement conséquents pour cette ville et qui vont forcément impacter les dépenses.

Pour toutes ces raisons, sans rentrer dans le détail puisque nous y reviendrons lors du conseil municipal, nous voterons contre cette délibération.

Nadine GEORGEL : Je voudrais revenir sur deux ou trois points que vous avez mentionnés. La hausse des impôts, quelle que soit la couleur politique des collectivités, en France, la plupart de celles-ci ont augmenté leurs impôts au vu de la conjoncture actuelle. Ce n'est pas spécifique à la Ville de Lyon.

Ensuite, sur la question des investissements, au vu de la conjoncture, et notamment des dépenses d'électricité, de fluides auxquelles on a fait face, investir dans les bâtiments pour une meilleure performance thermique et arrêter les passoires énergétiques est une absolue nécessité. Même au niveau gouvernemental – on est bien d'accord que nous n'avons pas la même orientation politique – c'est aussi souligné, et c'est plan sur plan pour améliorer la performance thermique des bâtiments. C'est ce que nous faisons. Pour rappel, dans le 5e, un des plus gros investissements, c'est l'école Diderot, avec 8 millions pour une meilleure isolation thermique.

Je me rappelle qu'en août 2020, la chaudière avait rendu l'âme, d'une manière que même le SDIS avait rarement vu cela. Je me suis rendue sur place en janvier, quand ils ont eu une panne de chauffage. Quand ils ont sorti les tuyaux, ils se sont rendu compte qu'ils auraient dû être changés depuis des décennies. C'était de la rouille. J'ai les photos qui en attestent. À la rentrée, il faisait 5 °C au maximum dans les dortoirs. Oui, on investit, et je pense qu'on est assez fiers de pouvoir améliorer la qualité des bâtiments, et se mettre en situation d'affronter ce qui est devant nous.

Concernant la question des recrutements, c'est très loin d'être pléthorique. Tous les services sont en tension. Cela fait partie du service public. C'est au service des Lyonnais. Assurer un service public de qualité, ce n'est pas une dépense inutile, et ce n'est pas du gâchis d'argent public.

Yann CUCHERAT : On est tout à fait d'accord sur le constat et sur la nécessité d'engager un certain nombre d'investissements, notamment sur les sujets à enjeu énergétique. Ce que nous mettons en avant, c'est qu'on ne dépense pas l'argent qu'on n'a pas. Gouverner en responsabilité, c'est faire avec les moyens qui sont les nôtres. Vous ne feriez pas cela avec votre propre argent. En tout cas, dans mon foyer, je ne le fais pas. Je considère que la responsabilité d'une municipalité et d'un maire est de faire avec les moyens qu'il a, sans endetter cette ville pour faire face, justement, aux différentes crises qu'on peut traverser. Je reprends l'exemple de la COVID. La Ville de Lyon s'en est mieux sortie que d'autres collectivités parce que les finances de cette ville étaient saines.

Je le répète, notre inquiétude est de dépenser massivement, de ne pas faire les choix qui s'imposent. Pendant le mandat dernier, il a fallu faire des choix difficiles, c'est-à-dire répondre à la démographie de cette ville et aux besoins des habitants d'aller fournir de nouveaux équipements modernes, neufs, et en parallèle, rénover un parc existant vieillissant, avec tous les enjeux que vous avez évoqués. Il a fallu faire ce choix, et je crois que gouverner, c'est aussi accepter de choisir et donc de renoncer. Ce n'est pas ce que je perçois dans la politique qui est menée. Je mets donc notre inquiétude en avant et je vous laisse dérouler votre manière de gérer cette ville qui ne correspond pas à celle que nous aurions souhaitée.

Nadine GEORGEL : Très bien. On entend votre inquiétude.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à la majorité.

Mmes Anne PROST et Laurence BUFFLIER et M. Grégory CUILLERON (pouvoir donné à Laurence BUFFLIER) votent contre.
Mme Myriam BENCHARAA et MM. Yann CUCHERAT et Jean-Dominique DURAND votent contre.

Mme Nadine GEORGEL ne participe pas au vote.

Rapport 2 - 2023-8592-MA5-073: Dossier pour information - Révision du règlement intérieur de la salle des fêtes et des familles de la Garenne, équipement transféré à la Mairie du 5e arrondissement de Lyon

Rapporteur : Nadine GEORGEL

Ce second dossier est pour information. Il n'y aura pas de vote puisqu'en fait, cela a déjà été soumis à l'approbation de la Commission mixte paritaire.

Il s'agit d'un ajustement du règlement de la Salle de la Garenne. Pour rappel, il y a quelques mois, nous avons repris le règlement de la Salle de la Garenne, notamment pour instaurer une gratuité pour les associations. Je voulais notamment mettre fin aux gratuités discrétionnaires parce que c'est toujours compliqué à attribuer. Les associations peuvent bénéficier de ce principe de gratuité, avec une exception qui est le cas où l'accès à la salle est conditionné par un ticket d'entrée, soit l'achat d'un billet ou une participation financière quelle qu'elle soit. Cela paraît raisonnable que la gratuité s'arrête au moment où l'on demande de payer quelque chose pour bénéficier de cette salle.

D'autre part, pour introduire un peu de flexibilité, on crée aussi un forfait de trois heures, hors grilles horaires, pour répondre à des besoins qui peuvent se présenter ponctuellement. On avait une certaine rigidité dans le règlement existant. Cela peut nous poser problème de temps en temps, c'est pourquoi nous introduisons ce forfait.

Cette révision du règlement a été adoptée par la Commission mixte paritaire qui s'est réunie, il y a quelques semaines. Il n'est donc pas demandé, en conseil d'arrondissement, de le voter.

Absence de vote pour ce rapport.
Dossier pour information comme indiqué dans le titre.

Rapport 3 - 2023-3762-CMMA5-049 : Modification de la tarification relative aux équipements transférés
Rapporteur : Nadine GEORGEL

Ce rapport concerne aussi la salle de la Garenne.
Cela fait suite à cette délibération sur la tarification. C'est l'introduction de cette tarification de ce forfait de trois heures. On soumet à votre vote une proposition de nouveaux tarifs et créneaux, ceux-ci allant dans le sens de la simplification de la tarification.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Rapport 4 - 2023-6554-CMMA5-050 : Désignation de la Médiatrice et adhésion à l'Association des Médiateurs des Collectivités Territoriales (AMCT)
Rapporteur : Nadine GEORGEL

Ce rapport concerne la désignation de la médiatrice et de l'adhésion à l'Association des Médiateurs des Collectivités Territoriales. Il vous est proposé la nomination de Madame SERPENTIER LINARES en tant que médiatrice des services municipaux de la Ville de Lyon pour une durée de six ans. Le montant de la vacation est fixé à 50 euros bruts et il est aussi question de l'adhésion de la Ville de Lyon à l'Association des Médiateurs des Collectivités Territoriales pour un montant de 700 euros.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Rapport 5 - 2023-5427-CMMA5-037 : Attribution d'une subvention de 3 000 euros à l'association Jazz sur les places pour l'organisation du festival Jazz sur les Places, du 14 au 17 septembre 2023
Rapporteur : Joanny MERLINC

Si cela vous convient, je vais commencer mes interventions par les deux premières délibérations, puis je vous ferai une présentation un peu générale qui permettra de réduire le temps de mes interventions, tout en insistant sur la politique globale menée par la Ville et par l'arrondissement.

Je commence par la délibération 037 qui porte sur l'attribution d'une subvention de 3 000 euros au Festival Jazz sur les Places qui se déroulera les 14 et 17 septembre prochains, place Benoît Crépu. J'en ai déjà parlé puisque ce sont – comme beaucoup des délibérations que je défends – des délibérations qui reviennent chaque année. Le festival a été créé en 2010 par Philippe DECHEVRE. Il a pour objet de proposer, tous les ans, sur le quartier Saint-Georges, un événement festif autour du jazz, mêlant à la fois une approche populaire et exigeante de la pratique. Jazz sur les Places est un événement assez incontournable sur notre territoire. Le festival soutient également l'émergence en programmant, chaque année, un certain nombre d'artistes en début de carrière, issus notamment du CRR et du CNSMD. Cette année, il y aura même une innovation puisqu'une scène sera complétement ouverte aux élèves du CRR.

Cette 14e édition proposera 11 concerts gratuits sur 3 jours, ainsi que cette scène ouverte, un ciné concert au Comedia, une Masterclass et même un festival off, une autre nouveauté dans les établissements du quartier, et des concerts déambulatoires, des fanfares.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 3 000 euros au festival, et je vous propose, mes chers collègues, d'émettre un avis favorable.

Anne PROST : À plusieurs reprises, j'ai croisé Monsieur DECHEVRE qui n'a pas de nouvelles puisque, comme Madame GEORGEL l'a dit, tout à l'heure, *a priori*, les événements ne vont pas avoir lieu en septembre et octobre. Il est donc dans l'attente de vos nouvelles. Il est ravi, même s'il y a 500 euros de moins que l'année dernière, mais il n'a pas de nouvelles. Est-ce que son festival va bien pouvoir avoir lieu ? Si c'est le cas, nous sommes ravis et nous en profiterons avec grand plaisir. Si ce n'est pas le cas, est-ce qu'il va recevoir ces 3 000 euros à garder pour l'année prochaine ou est-ce que c'est en attente ? Comment allez-vous gérer ?

Joanny MERLINC : Déjà deux précisions : on pourra difficilement parler de 500 euros de moins, je parlerais davantage de 500 euros de plus. Je ne vais pas revenir dans le détail mais lors de discussions que nous avons menées de concert avec Philippe DECHEVRE, sur la subvention, ce lissage et ces 3 000 euros étaient prévus. Je partage un peu son désarroi parce que pour l'heure, avec les moyens techniques disponibles pour l'ensemble des événements, on sait d'ores et déjà que tout ne pourra pas être assuré. La priorisation et la façon dont on va pouvoir distribuer – puisque c'est de cela qu'il est question – les moyens techniques dont a besoin Philippe DECHEVRE pour le festival, et surtout même les autorisations OTEP – car je le rappelle, il y a beaucoup d'autorisations OTEP, sur le mois de septembre, y compris pour des événements récurrents – sont menacées et sont encore à l'étude.

C'est vrai que je n'ai donc pas de réponse pour dire si cela va se tenir ou pas. Il est évident que nous travaillons pour que ce soit le cas. On va discuter avec Philippe DECHEVRE des moyens et de ce qu'il est possible de débloquer côté moyens techniques, du minimum des invariants, en fait. Je ne m'engage pas mais la politique de la Ville a toujours été de soutenir et de continuer à soutenir les acteurs culturels, quelles que soient les conditions et quels que soient les désagréments, ce qui fait que si l'idée est de savoir si on poursuivra, on poursuivra l'aide et elle pourra faire l'objet d'un report et il pourra être financé, cette année. Pour l'instant, je ne vais pas parler de cela puisque l'objectif est que ce festival puisse se tenir dans les temps et dans les conditions que Philippe DECHEVRE fixera comme étant les conditions minimum et les plus adéquates pour que cela profite à toutes et à tous. On pourra en reparler.

Anne PROST : Je vous remercie, mais vous savez très bien qu'il faut que, lui, communique, qu'on va bientôt être à l'été. Autant qu'il soit informé le plus rapidement possible. On sait que vous allez tout mettre en œuvre puisque vous êtes aussi fana de ce festival. Merci.

Nadine GEORGEL : Je voudrais juste préciser le propos que j'ai tenu tout à l'heure. Cela ne dit pas qu'aucun événement ne pourra avoir lieu. Le but est de mettre en garde des structures. Je pense notamment à des structures qui ne sont pas récurrentes, qui à l'entrée de l'été, se diraient que ce serait sympa – nous aussi, nous avons des événements pour lesquels nous nous posons la question de savoir si on va les maintenir ou pas, en octobre – d'organiser un événement début octobre. Encore une fois, nous n'avons pas dit que nous n'autoriserions pas d'événements autres, pendant la Coupe du monde de rugby. C'est vraiment attirer l'attention des structures sur le fait qu'il y aura moins de possibilités, moins de moyens, collectivités et privés, pour accompagner la tenue de ces événements.

Joanny MERLINC : Évidemment. Le simple fait que cette délibération passe aujourd'hui montre bien que l'objectif est que ce type de festival récurrent se maintienne. On vous tiendra au courant.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Rapport 6 - 2023-5419-CMMA5-038 : Tarifs de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon pour la saison 2023-2024 : rectification et approbation d'un nouveau tarif
Rapporteur : Joanny MERLINC

Cette délibération concerne l'ajustement de tarifs pour l'Auditorium de l'Orchestre National de Lyon. Au regard du rayonnement formidable de l'Auditorium, c'est une délibération qui est soumise à l'ensemble des Conseils d'arrondissement, même si l'établissement n'est pas situé sur notre territoire.

Je vous laisserai consulter, dans votre dossier de séance, la composition de cette nouvelle grille tarifaire, et je vous propose, mes chers collègues, d'émettre un avis favorable pour cette délibération.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Rapport 7 - 2023-5433-CMMA5-039 : Attribution de subventions pour la programmation de la Fête de la Musique 2023
Rapporteur : Joanny MERLINC

C'est presque devenu une coutume. C'est le moment où je vais faire appel à la petite présentation colorée que je vous fais chaque année sur le FIC et sur l'ensemble. L'objectif est de mieux comprendre les enjeux des sujets qui vont suivre, en s'accordant un regard global sur les politiques culturelles de la Ville et de l'arrondissement, et d'accélérer l'ensemble des présentations puisqu'il y a un certain nombre de délibérations et de structures soutenues.

Pour rappel, le budget de fonctionnement culture de la Ville est un budget dit sanctuarisé. Il représente 20 % du budget de fonctionnement de la Ville de Lyon. Côté services publics, il inclut notamment le fonctionnement des 16 bibliothèques, de nos 6 musées, de nos archives municipales. Il se compose aussi d'une vingtaine d'opérations individualisées que je vous présente au fil des CA, chaque année, qui concernent généralement de grandes structures comme l'Opéra, le CRR, au travers de conventions pluriannuelles. C'est un peu réducteur de parler de petites et de grandes structures, on va plutôt parler de petites et de grandes subventions.

Enfin – c'est l'enjeu des délibérations du jour –, ce budget nourrit également des enveloppes dites globalisées, les Fonds d'interventions culturels qui, en fonction des esthétiques et des pratiques, s'appellent FIC, pour 1,5 million d'euros chaque année, FIMA pour 280 000 euros et CASINO pour 300 000 euros.

Je voudrais faire un zoom sur le lien entre ce budget de fonctionnement et la politique culturelle de l'arrondissement, puisque c'est ce qui devrait intéresser encore davantage notre Conseil. Sous

l'impulsion de Nathalie PERRIN-GILBERT, la place du territoire, et directement ou indirectement la place des équipes d'élus d'arrondissements et des adjoints à la culture, s'est considérablement développée.
Je vous présente ici, trois mécanismes :

- Une démarche de concertation et d'information qui concerne notamment le FIC, FIMA et CASINO. Pour faire simple, on me demande souvent si on est concertés, quel est le degré d'implication de l'arrondissement. Oui, il y a des échanges, oui, on se tourne vers nous pour une certaine connaissance des acteurs. Il y a déjà les petites compagnies qui sont souvent très insérées dans le tissu de territoire. On est aussi informés de tous les dossiers. L'information est très descendante ;
- La deuxième démarche est une démarche d'associations des élus d'arrondissements. Nous sommes notamment sur les sujets dits transverses. Il s'agit de la politique de la ville, de la médiation culturelle, de l'éducation *via* l'EAC. Concrètement, nous sommes conviés à de nombreux groupes de travail, avec les services, avec les élus d'arrondissements, en général, dans les délégations connexes, et on fait avancer l'arbitrage et la réflexion sur ces sujets ;
- Enfin, il y a deux dispositifs qui, pour aller davantage dans l'investissement sont complétement délégués à la décision des arrondissements. Il s'agit de « Tout l'monde dehors ! » dont je vous ai fait la présentation lors du dernier CA, et la Fête de la Musique dont je vais vous parler dans le CA d'aujourd'hui. Quand je dis « délégués », c'est que la sélection de « Tout l'monde dehors ! » est réalisée par l'équipe d'élus et par les adjoints Culture. Pour la Fête de la Musique, les sites et les organisateurs porteurs sont également choisis en concertation directe avec l'arrondissement.

J'insiste sur l'impact de cette orientation politique, sur le bénéfice que nous mesurons chaque jour d'avoir inclus davantage le territoire et les élus d'arrondissement dans ces démarches. Cela peut sembler être une anecdotique évolution, mais je vous assure que cela change tout pour un arrondissement. Il y a plus de concertations qui recentrent les engagements des acteurs sur les enjeux de territoire qui nous sont chers, qui créent davantage de liens entre les acteurs culturels du territoire eux-mêmes mais aussi les acteurs socio-culturels, ceux du champ social et éducatif. Cela engage aussi différemment les acteurs. On lutte contre l'invisibilisation des actions contre une certaine inertie, parfois : où va l'argent, comment on le dépense, comment évoluent les projets ? Les acteurs sont davantage écoutés et en retour, ils infléchissent davantage leurs projets, selon les engagements qu'ils mènent aux côtés de la Ville.

Plus généralement, donner davantage de place au territoire et aux élus locaux est un outil formidable pour développer l'accès à la culture pour tous et toutes.

Je vous remercie pour l'attention que vous avez prêtée à cette introduction et je vous propose de passer directement à la prochaine délibération qui concerne la Fête de la Musique, qui est un dispositif dont la sélection a été déléguée, en grande partie, à l'arrondissement. Vous avez la programmation. Tout le monde connaît l'événement. Je vais présenter le dispositif déployé par la Ville. Il y a 9 scènes officielles, soit une par arrondissement. Le site et l'organisateur sont sélectionnés en concertation avec les adjoints à la Culture. Ces 9 scènes sont complétées par 5 espaces musicaux dits libres, sur 4 sites différents, pour un peu plus de 50 concerts. Les espaces musicaux libres sont des petits dispositifs scéniques accueillant de petites formations, des bœufs, etc. Toutes les tailles de formations et tous les groupes de musiques sont accueillis sur ces 5 accueils qui se répartissent sur 4 sites. En complément, on a aussi la scène dédiée aux écoles de musique qui avait rencontré un grand succès en 2022 et qui sera reconduite sur la place du Maréchal Lyautey. De nombreux autres projets sont organisés, comme l'accueil de l'Orchestre Symphonique de Lyon, à la cour de l'Hôtel de Ville, ou des projets portés par des musées et le Conservatoire.

À l'échelle de l'arrondissement, la programmation s'articulera autour de trois initiatives dont la principale est le retour de la scène MJC Vieux Lyon/Saint-Jean. Je parle de retour parce qu'il y a eu le COVID mais aussi Villeurbanne, Capitale de la culture qui a envoyé ailleurs la scène principale qui était à Saint-Jean. La MJC a fait sa Fête de la Musique, l'année dernière, mais sur une scène

plus petite et avec un format plus réduit. Après deux ans, on est contents de les accueillir à nouveau. Cela se passe de 16 heures à 23 heures. Ils accueilleront les groupes et les formations de la MJC mais aussi des artistes découverts lors du Kiwi festival et – c'est mon conseil personnel du jour – les musiciens du Labo du Conservatoire. Courez-y, c'est un concentré de talents, d'audace, de modernité, ce sont nos jeunes étudiants de l'arrondissement, et c'est la garantie de passer une très bonne Fête de la Musique.

Le Labo du Conservatoire est le deuxième événement de notre arrondissement. Il aura lieu directement au sein du CRR. Il sera présent en même temps, sur trois autres sites de la Ville de Lyon. C'est de 14 heures à 22 heures. Comme le dit l'expression consacrée, il y en aura pour les goûts, de l'orchestre jazz, harmonie, cordes, percussions, musiques de chambre et des chœurs d'enfants. L'événement se terminera par un grand moment festif et de danse, appelé Bal de la Renaissance. Je vous invite à faire un détour par les Jardins du Conservatoire, ce 21 juin.

Pour terminer, notre Musée Gadagne proposera, un peu plus tôt dans la programmation, un moment familial à destination des petits et des grands, avec le bal auvergnat des Petits Crapauds. Cela se passera dans la cour du musée, de 16 heures à 17 heures 30.

Je vous propose, mes chers collègues, d'émettre un avis favorable pour cette délibération.

Anne PROST : C'est une très belle programmation. Par contre, je suis surprise par les horaires. C'est très bien pour le soir que ce ne soit pas trop tard, mais 14 heures-22 heures, 16 heures-23 heures… Les gens ne travaillent pas ?

Nadine GEORGEL : C'est un mercredi.

Anne PROST : Oui, mais le mercredi est un jour de semaine. Les gens travaillent. Je ne sais pas vous, mais moi je travaille.

Joanny MERLINC : Je le redis, la programmation Ville de Lyon, c'est la première, de 16 heures à 23 heures. C'est de cette façon que cela a été entendu.

Anne PROST : Oui, ou 14 heures-22 heures.

Joanny MERLINC : Le Conservatoire a son indépendance de la programmation. À la base, ils avaient programmé un 18 heures-22 heures pour le bal de la Renaissance. Pour le Conservatoire, c'est un peu particulier. Ils ont eu un nombre de candidats trop important. En accord avec tout le monde, ils ont décidé d'étendre les horaires.

Anne PROST : C'est très bien mais quels seront les spectateurs ?

Joanny MERLINC : Comme le dit Madame la Maire, c'est un mercredi. Si on parle du bal de la Renaissance, ils n'ont pas prévu de commencer le bal à 14 heures. Ce n'est pas dénigrant ce que je vais dire, mais au contraire, ce sont toujours des bonnes occasions de jouer des concerts, de jouer devant du public, même s'il n'y en a pas beaucoup.

Anne PROST : Il y aura certainement peu de spectateurs à 14 heures, mis à part les parents.

Joanny MERLINC : Je suppose que l'après-midi, se croiseront les générales, les véritables concerts… Pour le Musée Gadagne, le 16 heures-17 heures 30, on est pile dans la cible. Le but était un mercredi pour les enfants, ce qui fait que cet horaire colle.

Anne PROST Je vous remercie.

Marielle Perrin: Je me permets un petit tac au tac. Mon fils jouant au Conservatoire à 14 heures 30, avec son ensemble de 25 violoncelles, il en est, ce soir, à sa 5e répétition pour la présentation du 21 juin. Les enfants sont très heureux d'avoir ce temps de présentation à l'extérieur – j'espère qu'il

fera beau –, devant leurs parents qui viennent avec plaisir écouter leurs enfants dans ces moments conviviaux.

Nadine GEORGEL : On lui souhaite par avance, un bon concert. Il me semble que les horaires correspondent à toute sorte de public et d'envies.

Ce n'est pas dans cette programmation mais je voudrais ajouter un mot – parce qu'il y a de l'effort – pour dire que le Conseil de Quartier Ménival Point du Jour organise aussi un petit concert, place Schweitzer. Dans la tournée, on peut pousser jusque Ménival.

Joanny MERLINC : La Fête de la Musique, ce n'est pas que l'action portée par la Ville de Lyon, même si c'est celle que je présente. Allez découvrir tous les groupes émergents qui jouent dans tous les cafés-concerts et toutes les petites salles, à cette occasion.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Rapport 8 - 2023-5462-CMMA5-040: Attribution de subventions de fonctionnement à 15 écoles associatives de musique pour un montant global de 91 000 euros. Rapporteur : Joanny MERLINC

L'ensemble des quatre délibérations suivantes concerne notre Fonds d'Intervention culturel. Je vous présente ces chiffres chaque année mais ils sont importants. Je vous les rappelle très vite :

- 151 structures soutenues à l'échelle de la Ville ;
- 40 lieux ;
- 80 équipes artistiques indépendantes ;
- 22 événements ;
- 9 structures dites « ressources ».

Concernant la répartition des esthétiques et des pratiques, c'est plutôt habituel – on en avait déjà parlé – avec une grande place pour le théâtre, les musiques actuelles, la danse, les arts visuels. Je souligne néanmoins un point important. Sur l'impulsion de la municipalité et de Nathalie PERRIN-GILBERT, ces fonds avaient augmenté en 2021, passant de 1 650 000 à 2,05 millions. Depuis, ce budget se maintient. En dépit de contextes parfois moins favorables, notamment ces derniers mois. Je ne m'attarderai pas trop sur le sujet, mais le FIC 2023 est un peu plus contraint que les autres années, pour différentes raisons. Par exemple, il n'y a plus de reliquat des autres années, un mécanisme comptable qui permettait de bénéficier de 75 000 euros qui se reportaient d'année en année. Certains engagements politiques de la municipalité ont été tenus et ont évidemment impacté le budget, avec notamment des transferts d'enveloppes pour le nouveau Théâtre Le Ciel du 8e, une consolidation de la Scène découverte ou du Lyon BD et un soutien au Théâtre de la Croix-Rousse.

Sur ce budget, je ne peux pas ne pas évoquer l'impact de la politique culturelle mortifère menée par la Région, à destination des institutions lyonnaises, puisque cela a amené à des baisses subites et inédites qui ont conduit la Ville à des réactions rapides et nécessaires pour soutenir des structures en danger. Je pense à Sens Interdit, à la Villa Gillet. Quand on entend parler de politique culturelle d'autres institutions, il faut aussi se rendre compte de l'impact que cela a sur la politique menée en local et sur la prise de responsabilité de la Ville pour soutenir des structures en danger.

Le FIC de Lyon a été augmenté de 400 000 euros depuis le début de la mandature. Pour les raisons que je vous ai expliquées plus tôt, cela représente davantage de soutien aux petites structures et c'est par un mécanisme normal que cela apporte davantage de soutien au territoire. C'est le levier efficace pour n'oublier personne, et à l'échelle de notre 5e arrondissement, c'est la dynamique nécessaire pour soutenir toutes les structures qui connaissent notre territoire et qui le font vivre.

Je ne veux pas m'attarder sur la politique culturelle de la Région mais c'est la preuve qu'on peut mener une politique culturelle équilibrée tout en s'intéressant à toutes les structures et tous les territoires. C'était l'idée à la mode de la Région, justifier des grandes coupes par la nécessité d'investir davantage tous les territoires. Voilà un budget équilibré qui s'intéresse aux territoires et qui s'intéresse également à tous les types de structures.

Je clos cette parenthèse et je vous propose de passer immédiatement à la première délibération qui porte sur l'attribution de subventions de fonctionnement à 15 écoles associatives de musique, pour un montant global de 91 000 euros. Dans le 5e arrondissement, nous sommes concernés par l'attribution d'une subvention de 2 500 euros à l'association des Petits Chanteurs de Lyon. Là encore, c'est un bon exemple de ce que le lien avec le territoire peut apporter de positif. Pour certains, Les Petits Chanteurs de Lyon pouvaient souffrir d'une image un peu étriquée, coincés dans le chant religieux et hermétiques aux autres horizons. Il est évident que ce n'est pas du tout fidèle à la réalité. Avec d'autres élus d'arrondissement que je remercie, nous avons rencontré Thibaut LOUPPE qui nous a présenté le formidable projet qui était mené dans son école, bien éloigné des lieux communs que nous pouvons imaginer. L'association recrute des jeunes de tout âge, de tout horizon, sans distinction de confession, de classe sociale, de quartier. Il y en a beaucoup du 5e, bien sûr. Côté artistique, toutes les esthétiques s'expriment, du chant grégorien à la pop, au lyrique, à la musique actuelle. Enfin, l'association mène un travail assidu en relation avec les structures socio-éducatives du territoire pour développer le périscolaire et les résidences artistiques.

Je vous propose, mes chers collègues, d'émettre un avis favorable pour cette association et pour l'ensemble de la délibération.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Rapport 9 - 2023-5507-CMMA5-041 : Attribution de subventions de fonctionnement à 11 structures dans le domaine des musiques classiques et contemporaines, sur l'enveloppe Casino pour un montant global de 111 000 € - Approbation de conventions
Rapporteur : Joanny MERLINC

Cette délibération porte l'attribution de subventions de fonctionnement à 11 structures dans le domaine des musiques classiques et contemporaines. C'est la fameuse enveloppe CASINO, pour un montant global de 111 000 euros. Dans le 5e arrondissement, nous sommes concernés par l'association de la Maison de Lorette qui accueille le formidable festival Superspectives. Outre que le festival constitue une formidable occasion de découvrir une pièce de notre patrimoine du 5e, les équipes du festival ont pour objectif de démocratiser la musique contemporaine en décloisonnant les approches, les genres, les publics. Le festival met aussi l'accent sur la scène émergente en tissant des liens avec les principaux acteurs de la formation musicale : le CRR mais aussi le CNSMD et l'ENM de Villeurbanne.

L'association propose également du hors les murs avec une collaboration, cette année, avec l'Opéra Underground. Dans nos échanges récents, tout le monde était très intéressé à l'idée de développer du hors les murs dans le 5e arrondissement. Le festival commence demain. C'est mon deuxième conseil personnel du jour : si vous souhaitez vivre une expérience musicale inédite, courez-y.

En attendant, je vous propose, mes chers collègues, d'émettre un avis favorable pour cette délibération.

Nadine GEORGEL : Je m'associe à l'invitation. Il paraît que c'est très bien.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Rapport 10 - 2023-5503-CMMA5-043 : Attribution de subventions de fonctionnement à 16 associations culturelles du domaine du cinéma, des écritures, des arts visuels et du patrimoine, sur le Fonds d'Intervention Culturel - FIC et Casino pour un montant global de 80 000 €. Approbation d'une convention.
Rapporteur : Joanny MERLINC

La délibération 43 porte sur l'attribution de subventions de fonctionnement à 16 associations culturelles du domaine du cinéma, des écritures et arts visuels et du patrimoine, sur le Fonds d'Intervention FIC et CASINO, pour un montant global de 80 000 euros. Dans le 5e arrondissement, on est concernés par 4 associations :

- L'Académie des sciences, belles lettres et arts qui siège au Palais Saint-Jean, pour un montant de 2 000 euros ;
- Notre incontournable Maison des Passages, pour un montant de 2 000 euros ;
- ECCLY dont j'avais longuement parlé, l'an passé, pour un montant de 3 000 euros ;
- Et un petit nouveau, la Société lyonnaise des Beaux-Arts, pour un montant de 3 000 euros.

Pour raccourcir, et sans rien enlever à mon attachement pour les trois autres, ne m'en veuillez pas, je vais uniquement vous parler des nouveaux venus. « Nouveaux venus », c'est un peu galvaudé puisque la SLBA existe depuis 137 ans. Je vous dis « nouveaux » parce qu'il n'y avait pas de subvention sur ce fonds précis, en 2022. Même si l'association est subventionnée par ailleurs, c'est l'occasion pour moi de vous en parler un peu pour la première fois.

Depuis maintenant 9 ans, la SLBA organise le Salon des dessins contemporains qui s'appelle *Lyon art paper*. Comme vous le savez tous, notre 5e arrondissement, par la présence du Palais Bondy, est un lieu de convergence de l'art contemporain. C'est la salle municipale d'exposition. Ce qui démarque *Lyon art paper* des autres salons, c'est l'approche technique et le support. Toutes les œuvres sont des dessins réalisés sur du papier ou du carton et cela rend donc à cette approche, ses lettres de noblesse au même titre que les autres pratiques techniques liées à l'art contemporain. Chaque édition propose de découvrir environ 500 œuvres pour plus de 350 artistes. Je précise, travaux obligent, que le *Lyon art paper* s'éclipsera temporairement du Palais Bondy pour cette édition qui aura lieu au Fort de Vaise. Le budget proposé est de 3 000 euros.

Je vous propose, mes chers collègues, d'émettre un avis favorable.

Anne PROST : Est-ce que vous vous souvenez du montant de la subvention de l'année dernière, pour ECCLY ?

Joanny MERLINC : Oui, je m'en souviens. Le montant de la subvention était de 6 000 euros.

Anne PROST : Pourquoi est-elle divisée en deux ?

Joanny MERLINC : Cela me donne l'occasion d'expliquer pourquoi, dans ces fonds et ces enveloppes, il y a parfois une certaine complexité de lecture. En réalité, la subvention accordée par la Direction des affaires culturelles est maintenue. La subvention pour ECCLY qui était à cheval sur deux délégations, contenait aussi ce qu'on appelait le FIP, l'équivalent du FIC pour le patrimoine. C'est cette subvention qui n'a pas été reconduite, cette année. Pourquoi n'a-t-elle pas été reconduite ? Je ne vais pas empiéter sur des délégations qui ne sont pas les miennes et sur une délibération qui n'est sûrement pas celle-ci, mais cela peut tout simplement être parce que l'association est subventionnée par ailleurs sur un autre fonds du patrimoine. La compétence du FIC et de cette délibération était de s'exprimer sur la subvention demandée pour le fonds CASINO et pour cette subvention-là, elle est maintenue à l'identique. Je réponds à moitié parce que je n'ai que la moitié des compétences.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Rapport 11 - 2023-5504-CMMA5-044 : Attribution de subventions de fonctionnement à 20 structures dans le domaine de la danse et du cirque - FIC et Casino pour un montant global de 154 500 €. Approbation d'une convention
Rapporteur : Joanny MERLINC

Cette délibération porte sur l'attribution de subventions de fonctionnement à 16 associations sur le fonds FIC. Dans le 5e, on est concernés par trois associations :

- La Feat pour un montant de 2 000 euros ;
- Propos, pour un montant de 15 000 euros ;
- 126 kilos, pour un montant de 4 000 euros.

Je vous ai déjà parlé de 126 kilos qui est une compagnie émergente des arts circassiens, qui prend régulièrement ses quartiers à la MJC Ménival, école de cirque. Je vous invite à découvrir leur travail, notamment à l'occasion de notre formidable festival Éclats de cirque, en septembre. Je vous ai également déjà présenté la compagnie Propos, la dernière fois. Pour raccourcir, je sélectionne La Feat qui est non seulement nouvellement subventionnée mais aussi toute nouvelle puisque c'est un collectif créé en 2022. Il regroupe de nombreuses compagnies et équipes artistiques parmi lesquelles *Rootflex* et Diki *Istorii company*. Pour la saison 2022-2023, chacune des équipes artistiques mène son propre projet artistique dans le collectif. Pour *Diki Istorii*, ce sera la création de Solitudes 91, un solo écrit et interprété par Tom GRAND MOURCEL, en collaboration avec le musicien Arnaud BACHARACH. Le solo sera en résidence, puis en représentation aux SUBS, à l'automne 2023, puis à la Biennale de la danse. Le collectif les idoles est impliqué dans la fin de création de *Reface* et par sa diffusion. *Reface*, ce sont des temps de résidence à la Maison de la danse, courant 2024, je crois.

La troisième compagnie, le collectif *Rootflex* met en place sa prochaine création en 2023 qui verra le jour au printemps 2024, avec plusieurs temps de résidence et de laboratoire prévus.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 2 000 euros pour ces associations, et je vous propose, mes chers collègues, d'émettre un avis favorable pour cette délibération.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Rapport 12 - 2023-5506-CMMA5-045: Attribution de subventions de fonctionnement à 16 associations culturelles du domaine des musiques actuelles pour un montant global de 117 000 € - enveloppe FIMA et Casino - Approbation d'une convention
Rapporteur : Joanny MERLINC

La délibération 45 porte sur l'attribution de subventions de fonctionnement à 16 associations culturelles du domaine des musiques actuelles. Le montant global est de 117 000 euros sur les enveloppes FIMA et CASINO.

Dans le 5e, on est concernés par l'attribution d'une subvention de 3 000 euros à l'association ADME Obstinato. Il s'agit d'une compagnie/producteur/label indépendant de spectacles de jazz et de chansons. Elle est le fruit de la réunion de deux associations : l'ADME créée en 1996 qui était plutôt portée sur le côté production et Obstinato qui de son côté, faisait de la portance de projets et d'événements autour du jazz. Pour cette réunion, les deux associations ont créé un pôle de ressources très important dans le milieu, pour les musiciens et créateurs de jazz. C'est un tremplin, un label dans lequel les artistes émergents aiment s'approcher et peuvent signer. Parmi les artistes labellisés cette année, il y a le très talentueux David BRESSAT. Je ne vais pas en faire mon

troisième conseil personnel d'autant que je n'ai pas de dates à vous proposer. Je vais juste vous demander, mes chers collègues, d'émettre un avis favorable pour cette délibération.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Rapport 13 - 2023-5505-CMMA5-046 : Attribution de subventions de fonctionnement à 34 associations dans le domaine du théâtre, sur le Fonds d'Intervention Culturel (FIC) pour un montant global de 180 500 €. Approbation d'une convention
Rapporteur : Joanny MERLINC

La délibération 46 porte sur l'attribution de subventions de fonctionnement à 34 associations dans le domaine du théâtre, sur le FIC, pour un montant de 180 500 euros.

Dans le 5e arrondissement, nous sommes concernés par trois théâtres :

- Le Théâtre de l'Entre-Deux ;
- Cassandre ;
- Turak.

On a parlé de nombreuses fois de Turak, autour du théâtre objet, mais aussi souvent pour l'occupation de la Villa Neyrand. Entre Cassandre et le Théâtre de l'Entre-Deux, je vais choisir de vous parler de l'Entre-Deux, et je vous promets de réserver une future intervention à Cassandre.

Philippe MANGENOT est un comédien, metteur en scène et même davantage. Il a travaillé pendant 10 ans aux ateliers, avant de rejoindre Gwenaël MORIN, au Point du Jour. Il a donc un fort lien avec l'arrondissement. La démarche du Théâtre de l'Entre-Deux se caractérise par une volonté d'aller à la rencontre des publics, en facilitant quelque peu le voyage, par des procédés techniques et un grand nombre d'astuces. Leur dernier spectacle arrive donc jusqu'aux lycéens par le transport d'une remorque qui contient les décors, la régie, les accessoires, les costumes. Pendant trois heures, avant la représentation, les comédiens endossent les rôles de techniciens. Ils s'affairent à monter leur propre décor, leur propre scénographie, leur propre son, la lumière. Cette débauche de moyens se fait sans faire souffrir la mise en scène ni la démarche artistique. C'est même un peu le contraire puisqu'il faut un sacré engagement et une maîtrise du don de soi pour transpirer sang et eau pendant trois heures avant de monter sur scène pour jouer du Molière ou du Genet. Globalement, c'est très bien reçu par les collégiens qui ont inexorablement besoin qu'on renouvelle l'approche des représentations artistiques dans l'enseignement et qui souvent, sont très heureux d'être immergés dans un nouveau monde et un nouveau décor.

Pour cette délibération, pour ces trois théâtres, ces trois associations, je vous propose, mes chers collègues, d'émettre un avis favorable.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Rapport 14 2023-5508-CMMA5-048 : Attribution de subventions d'investissement à 23 associations du spectacle vivant œuvrant pour la création et la diffusion artistique, sur l'enveloppe n° 60SECULT « Accompagnement des initiatives locales culturelles (subventions) 2021-2026 », pour un montant global de 300 000 euros - Approbation et autorisation de signature des conventions entre la Ville de Lyon et diverses associations
Rapporteur : Joanny MERLINC

Je termine par la délibération 048 qui ne concerne pas les fonds de fonctionnement de la culture, mais l'attribution de subventions d'investissement pour 23 associations, pour un montant global de

300 000 euros. Vous retrouvez la liste dans les demandeurs, des compagnies qui sont déjà subventionnées par le fonds de fonctionnement.

Dans le 5e, nous sommes concernés par :

- Le Théâtre du Point du Jour, ce qui me permet d'être certain d'avoir mentionné le Théâtre du Point du Jour à tous les CA, depuis le début de la mandature ;
- La Compagnie du Bonhomme dont j'ai parlé, ici-même, il y a six mois ;
- 126 kilos dont j'ai parlé dans la précédente délibération ;
- ADME Obstinato dont j'ai également parlé.

Le Point du Jour souhaite investir dans de la signalétique extérieure qui fait cruellement défaut depuis des années. On leur propose une subvention de 2 500 euros. La Compagnie 126 kilos souhaite acquérir un véhicule d'occasion pour transporter ses décors. On leur propose une subvention de 5 000 euros. L'association ADME Obstinato aimerait s'équiper de matériels photo et vidéo afin de documenter leur travail, notamment à destination du grand public et des réseaux, ainsi qu'un vidéoprojecteur, un équipement HF. L'association demande 10 000 euros, et il est proposé de leur attribuer la moitié, soit 5 000 euros. Quant à la Compagnie du Bonhomme, bien que basée dans le 5e – je l'avais expliqué, la dernière fois – et la nouvelle compagnie directrice de l'ancien théâtre des Asphodèles dans le 3e, sollicite une subvention très importante pour poursuivre l'aménagement et l'équipement du lieu qu'elle vient de récupérer. C'est donc sans commune mesure avec les autres demandes puisque la Ville propose de leur attribuer 100 000 euros d'aide à l'investissement.

Pour cette dernière délibération du jour, je vous propose, mes chers collègues, d'émettre un avis favorable.

Je voudrais juste faire trois mini points d'actualité. C'est ma petite récompense pour avoir tout raccourci ! Je vous encourage à aller voir l'exposition Bruno Boëglin, *Une vie dans le désordre des esprits*, qu'on a le privilège d'accueillir à la mairie annexe. J'en profite pour remercier Christel BARRAUD et lui souhaiter un prompt rétablissement, mais aussi les services MA 5, Gilles FAURE, Nathalie PEROUZE, Smahane GHROUR, qui ont rendu possible cette exposition dans un mode quelque peu inédit puisque, vous allez le voir, c'est sur les murs de la mairie du 5e.Je salue évidemment le travail de Michel LAURENT, président de l'association Les amis de Bruno Boëglin. Je rends aussi hommage à Christian FENOUILLAT qui nous a quittés récemment et dont cette exposition restitue une partie du travail. Je rends hommage à Bruno BOËGLIN lui-même qui nous a fait le plaisir de sa présence, lors de l'inauguration. Si vous le souhaitez, je me ferai un plaisir de vous servir de guide. Cette exposition est consacrée à un art presque oublié, qui est celui de la photographie du spectacle vivant. Je vous invite vraiment à vous pencher sur chacune des photos. C'est du noir et blanc. Ce n'est pas l'exposition la plus colorée, même s'il y a des pièces de Bruno BOËGLIN, mais chaque photo raconte vraiment une grande histoire.

Je voudrais aussi juste vous rappeler la programmation de « Tout l'monde dehors ! ». Tout est disponible sur la Mairie du 5e. Je ne pourrais pas terminer mon intervention sans le plaisir de vous montrer quelques photos de notre festival Un week-end à Saint-Just dont Madame la Maire a parlé en ouverture de cette séance. Ce festival s'est formidablement bien passé. C'est aussi l'occasion, pour moi, de remercier les membres du cabinet, Christel BARRAUD, Boris LAMBERT qui a fait un super travail, Axelle et Éric BAILLY. Je remercie tout particulièrement Madame la Maire et Dominique DELORME qui tous les deux, ont accompagné cette transformation de Un week-end à Saint-Just. Dans un autre moment, je vous expliquerai pourquoi c'est une transformation. Pour Dominique DELORME, c'était la dernière édition en tant que directeur des Nuits de Fourvière. Merci à toutes et tous et rendez-vous l'année prochaine pour encore de nouvelles surprises dans Un week-end à Saint-Just. Merci, Madame la Maire, de m'avoir permis cette petite incartade.

Nadine GEORGEL : Merci, Monsieur MERLINC, pour ces présentations que vous avez su rendre vivantes et colorées.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Rapport 15 - 2023-6514-CMMA5-065 : Approbation de la convention de mécénat entre la Ville de Lyon et MAXXEGA dans le cadre de la Semaine des gestes qui sauvent du mardi 9 mai au samedi 13 mai 2023
Rapporteur : Catherine GOUJON

Je vous rappelle l'objet de cette délibération. Il s'agit de l'approbation de la convention de mécénat entre la Ville de Lyon et MAXXEGA dans le cadre de la Semaine des gestes qui sauvent, du mardi 9 mai au samedi 13 mai 2023. C'est donc un événement passé. Cette Semaine est organisée depuis plusieurs années pour sensibiliser et former les Lyonnaises et les Lyonnais aux différentes gestions et actions de premiers secours. Pour rappel, l'arrêt cardiaque touche 50 000 personnes par an et sa prise en charge pourrait être plus efficace si un massage cardiaque était réalisé.

On peut se féliciter que cette année, une conférence sur les maladies cardiaques chez la femme ait été organisée en Mairie du 5e, en partenariat avec le CIL du Point du Jour. Cette conférence était animée par le Professeur Bernard PIERRE, Président de la Fédération Française de Cardiologie, Val de Rhône.

Si cette disposition recueille votre agrément, je vous invite à voter l'approbation de cette convention de mécénat, Mesdames et Messieurs.

Nadine GEORGEL : Cette conférence avait rencontré un réel succès, et à juste titre, parce que les maladies cardiaques restent sous-diagnostiquées chez les femmes.

Marielle PERRIN : Je voudrais juste donner une information sécurité. J'aimerais que Monsieur FAURE nous indique l'emplacement du défibrillateur le plus proche en cas de malaise de l'un de nous.

Gilles FAURE : Il est dans le bureau de l'état civil, au premier étage, pour la mairie annexe.

Marielle PERRIN : Je ne suis pas sûre que tout le monde soit au courant.

Gilles FAURE : À Locard, il est au rez-de-chaussée, sur le plateau d'accueil.

Nicolas HUSSON : Je voudrais indiquer que l'application pour smartphone, *Staying Alive* , permet de localiser, à travers la ville, tous les défibrillateurs qui existent.

Nadine GEORGEL : Il y a aussi une application – je ne sais pas si c'est la même – qui peut alerter les gens qui sont formés à la réanimation cardiaque.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Rapport 16 - 2023-5299-CMMA5-064 : Subventions aux associations développant des actions auprès des personnes âgées pour un montant de 139 400 € - Autorisation de signer les conventions de financement
Rapporteur : Marie DUARTE

Mesdames et Messieurs, bonjour. À mon tour de parler des subventions aux associations développant des actions auprès des personnes âgées. Ces associations sont des structures sociales qui permettent de rencontrer de nouvelles personnes, de découvrir de nouvelles activités et/ou d'entretenir sa santé. Vous l'aurez compris, le but est de créer du lien social et de rompre l'isolement avec des actions intergénérationnelles.

Ces associations proposent des projets tout au long de l'année, mais aussi ponctuels comme des animations sportives et culturelles, des repas festifs, des sorties à la journée, des ateliers de cuisine, numériques, et j'en passe.

On parle ainsi de quatre thématiques :

- L'aide à domicile qui est subventionnée à hauteur de 10 000 euros ;
- Développement réseau à hauteur de 39 500 euros ;
- Des foyers restaurants à hauteur de 10 000 euros ;
- Les associations pour personnes âgées à hauteur de 68 900 euros.

Le budget total de ces aides s'élève à 139 400 euros.

Concernant notre arrondissement, après votre accord, nous accorderons notre soutien à cinq organismes que vous connaissez bien :

- Entr'aide qui mène des actions de lutte contre l'isolement ;
- TissAge qui porte les mêmes actions mais aussi contre la lutte contre l'âgisme ;
- La MJC Ménival que nous connaissons très bien pour ses diverses actions de lien social ;
- Les Tamalous qui mène des actions de lutte contre l'isolement, notamment avec ses repas mensuels, ses lotos, ses sorties à la journée ;
- Les Amis de Charcot pour ses lotos, ateliers et sorties à la journée en partenariat notamment avec Les Petits Frères des Pauvres.

J'en profite pour remercier tous ces organismes et leurs bénévoles pour leurs actions menées avec réactivité, modestie et surtout engagement.

Par ailleurs, nous souhaitons votre accord pour la signature de conventions concernant des organismes dont l'aide est égale ou supérieure à 23 000 euros.
Dans ce cas, nous parlons de :

- L'association Ka'Fête ô Mômes qui est basée dans le 8e arrondissement et qui agit plus sensiblement dans la vie de quartier, avec des soirées familiales ;
- L'association Euréqua également basée dans le 8e arrondissement, qui est un acteur social dans l'insertion, mais aussi et surtout destinée aux personnes âgées, avec le maintien à domicile et la lutte contre l'isolement ;
- La MJC Ménival dans notre territoire, que vous connaissez tous très bien.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, Mesdames et Messieurs, d'émettre un avis favorable.

Nadine GEORGEL : Je m'associe à vos remerciements à ces structures très actives et très nécessaires sur le 5e.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Rapport 17 - 2023-6091-CMMA5-042 : Approbation d'un contrat de fouilles entre la Ville de Lyon-Service archéologique municipal et la Société Étude Immobilière et Foncière Caluire pour la réalisation d'une fouille archéologique au 3 place Neuve, 69005 Lyon
Rapporteur : Philippe-Henri CARRY

Chers collègues, bonsoir. Cette première délibération concerne l'approbation d'un contrat de fouilles archéologiques au 3, place Neuve Saint-Jean, dans le Vieux Lyon. Il s'agit d'une bâtisse qui se trouve à l'angle de la rue du Bœuf et dont le nom, comme vous le savez, provient de la sculpture

d'un taureau installée à cet endroit, sous la Renaissance. Un projet de restauration des façades a conduit à la prescription d'une fouille archéologique. Un contrat doit être conclu entre le service archéologique de la Ville de Lyon et la Société Étude Immobilière et Foncière Caluire pour l'exécution de ces fouilles facturées à l'aménageur.

Si cette disposition recueille votre agrément, je vous propose d'adopter la présente délibération.

Anne PROST : Concrètement, puisque nous nous croisons très souvent, cher Philippe, comment cela va se passer, quand et quel genre de chantier cela va donner ? Car on est quand même dans un Vieux Lyon qui est sacrément impacté, avec des terrasses qui ne sont pas jolies, avec des voitures qui stagnent un peu partout, avec beaucoup de monde qui se balade. On va avoir des camions qui vont se retrouver à des terrasses à 10 heures du matin. Est-ce que vous savez quand ce chantier va avoir lieu et quel genre d'espace il va occuper ?

Philippe-Henri CARRY : Chère Anne, il se trouve que nous parlerons justement des terrasses en fin de conseil d'arrondissement, tout à l'heure. Cela permettra de répondre à une partie de la question. Concernant les travaux, et comme vous le savez, ils sont toujours soumis à autorisation. Quand il y a un ravalement de façades, il y a l'emplacement de l'aménagement qui conduit à restaurer la façade, c'est-à-dire l'outillage, l'échafaudage. À partir du moment où il y a un échafaudage, la plupart du temps – et à cet endroit, en particulier – c'est à l'angle de la rue. Il n'y a pas de terrasse. Par exemple, sur le côté, parfois, il y a une terrasse mais je ne suis même pas sûr qu'elle soit autorisée. On en a déjà parlé en conseil. Avec le règlement dont on parlera tout à l'heure avec Sandrine FRANCHET, on parlera de ces excès qui ne devraient pas avoir lieu sur le Vieux Lyon. Quand il y a des travaux, ce qui est très important à savoir, c'est que les réglementations sont différenciées en fonction de l'emprise de l'espace public par le matériel et les échafaudages. Cela s'organise très bien. On a l'habitude.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Rapport 18 - 2023-5425-CMMA5-054 : « Cimetière de Loyasse - Construction d'un ossuaire et création d'équipements cinéraires » - 43 rue du Cardinal Gerlier, à Lyon 5e - Opération n° 05070530 - Approbation de la modification du marché de maîtrise d'œuvre n° L2459
Rapporteur : Philippe-Henri CARRY

Comme vous le savez, la construction d'un ossuaire se déroule actuellement au Cimetière de Loyasse. Dans le cadre de cette opération, un premier avenant à ce marché a été notifié pour la réalisation d'une étude historique et patrimoniale complémentaire. Le présent avenant correspondant à cette délibération concerne une reprise du dossier de consultation des entreprises due à un allongement des délais indépendants de la volonté du maître d'œuvre. Le montant hors taxe s'élève à 12 300 euros.

Si cette disposition recueille votre agrément, je vous propose d'adopter la présente délibération.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

~~**Rapport 19 - 2023-5384-CMMA5-058 : Lyon 5e - Convention d'occupation temporaire du domaine public accordée par la Métropole de Lyon au profit de la Ville de Lyon, autorisant la mise à disposition d'un terrain d'extension d'un jardin partagé sis rue Saint Irénée - Parcelle AV 24 - EI 05143**~~
~~**Rapporteur : Philippe-Henri CARRY**~~

RAPPORT RETIRÉ DE L'ORDRE DU JOUR DE CE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Rapport 20 - 2023-5244-CMMA5-055 : Adaptation de l'opération n° 60033005 « Politique de stationnement - Horodateurs 2021-2026 » et affectation complémentaire d'une partie de l'AP n° 2021-5, programme 00012
Rapporteur : Marielle PERRIN

Cette délibération concerne la politique de stationnement et les horodateurs 2021-2026. Courant 2024, une évolution de la tarification sera mise en œuvre à la Ville de Lyon. Cette tarification progressive apporte plus de justice sociale car elle prendra en compte la situation financière des usagers, et plus de justice écologique car elle prendra en compte le poids des véhicules. Elle prévoira également une évolution des tarifications de stationnement pour les professionnels, afin de simplifier les interventions de certains métiers essentiels au bon fonctionnement de la vie.

En conséquence, il convient d'augmenter le montant de l'opération initialement votée pour un budget de 2,3 millions à 5,7 millions. Aujourd'hui, nous avons une tarification unique de 20 euros par mois, pour les résidents de la ville de Lyon. L'idée de cette nouvelle tarification sociale – comme je le disais – serait que pour les familles nombreuses et les personnes ayant un coefficient familial, pour les trois premières tranches, le tarif de stationnement en voirie diminuera à 15 euros par mois. Pour les véhicules plus standards, ce sera 30 euros, et pour les véhicules avec une forte empreinte écologique, le montant montera à 45 euros.

Mesdames et Messieurs, je vous demande de voter favorablement pour cette délibération.

Anne PROST : C'est très intéressant, bien sûr. Vous augmentez le montant de l'opération – qui était de 2,3 millions – de 3,4 millions d'euros. On a un peu l'impression que vous mettez la charrue avant les bœufs parce que vous nous demandez de voter pour adapter le matériel avant que les tarifs soient adaptés. Votre façon de fonctionner est un peu curieuse.

Ensuite, je voudrais savoir si vous avez quantifié le nombre d'entreprises, par exemple sur le 5e arrondissement, qui seront concernées par cette nouvelle tarification. Je voudrais avoir plus de détail concernant notre arrondissement précisément.

Marielle PERRIN : Sur la question de la méthodologie, la réponse de Valentin LUNGENSTRASS, en commission, a été qu'aujourd'hui, on vote un budget pour la mise en place et que la réglementation sera votée ultérieurement. Dans les coûts, il y a 1,4 millions pour l'adaptation des modems pour passer de la 3G à la 4G. C'est quelque chose qui n'a rien à voir avec la nouvelle tarification.

Concernant votre question au sujet les tarifications spécifiques pour les professionnels, ce n'est pas encore complétement défini, aujourd'hui. Là, on vote une enveloppe budgétaire. Il y aura des échanges avec des représentations de commerçants parce qu'aujourd'hui, les nouveaux métiers qui auront ces tarifs ne sont pas définis.

Anne PROST : D'accord. Il y a donc des fusions de tarifs Tempo et Presto. Est-ce que cela va amener à un alignement des deux tarifs ? À notre avis, c'est encore un peu vague. On serait ravis d'avoir plus d'informations parce que c'est quand même une somme conséquente. On sait très bien que vous ne souhaitez plus de véhicules en ville, mais il y a des gens pour lesquels c'est encore une obligation.

Marielle PERRIN : Les familles nombreuses et les gens qui ont un peu moins d'argent pourront stationner en payant moins cher.

Nadine GEORGEL : Je voudrais rappeler l'objet de la délibération. Il s'agit du tarif pour les résidents. Cela ne concerne donc pas les professionnels, mais juste les gens qui habitent dans un quartier. Je ne sais pas si en tant que résidents, les tarifs Tempo et Presto sont concernés. C'est l'abonnement mensuel pour se garer pas très loin de chez soi.

Anne PROST : D'accord. Par contre, je sais que nous avons beaucoup de professionnels, artisans, sur le 5e arrondissement, qui sont résidents, habitants du 5e arrondissement, et commerçants du 5e arrondissement aussi.

Nadine GEORGEL : Ils bénéficient d'un tarif résident en tant que particulier. Dans la délibération, il est bien fait mention qu'une évolution des tarifications de stationnement pour les professionnels était prévue afin de simplifier les interventions de certains métiers. Ce n'était pas le cas auparavant. Encore une fois, là, on est bien sur un tarif résident qui s'adresse aux particuliers.

Anne PROST : Pourquoi mentionnez-vous un tarif pro, un nouveau tarif pro chantier ?

Marielle PERRIN : Dans la synthèse de la délibération, on parle bien d'une tarification progressive en fonction de l'impact du poids, d'une tarification sociale et solidaire, et d'une tarification simplifiée pour les artisans.

Anne PROST : Pro artisans, commerçants… Je voterai contre parce que je trouve que c'est encore très vague, très peu précis et qu'on attend plus d'informations. Merci.

Jean-Dominique DURAND : J'avoue que je suis extrêmement perplexe devant ce qui me fait penser à une sorte d'usine à gaz. Je ne vois pas très bien à quoi vous voulez en venir, sauf que vous voulez limiter la place de la voiture en ville. Je crois que nous sommes tous préoccupés par les questions de pollution, et je pense qu'on pourrait tout à fait approuver des mesures qui tendent à encourager nos concitoyens à utiliser d'autres modes de transport que la voiture, même si celle-ci peut être indispensable à de nombreuses personnes. Il faut trouver un juste équilibre.

Or là, vous nous proposez des contrôles qui exigent des informations croisées. Je ne vois pas comment vous pouvez – si ce n'est établir un contrôle étroit des populations et de leur manière de vivre – contrôler les revenus pour savoir quelles sont les personnes qui sont en difficulté ou savoir si c'est une famille nombreuse, et en même temps, croiser ces données avec la nature de la voiture, c'est-à-dire thermique, hybride ou électrique, et avec le poids de la voiture en plus. Par exemple, une famille nombreuse a forcément besoin d'une voiture un peu importante – même si aujourd'hui, on considère qu'une famille de trois enfants est une famille nombreuse – donc d'un poids plus élevé.

Je n'arrive pas à comprendre comment vous croisez toutes ces informations. Comment allez-vous contrôler tout cela ? Comment allez-vous faire le lien entre une voiture relativement importante, d'un poids important, et les revenus de la famille ? Il y a des familles nombreuses qui sont en difficulté, qui méritent une attention solidaire, mais il y a des familles nombreuses qui sont beaucoup plus aisées et qui ne mériteraient peut-être pas la solidarité. Bref, je ne comprends pas.

En plus, il y a le point qu'a soulevé Madame PROST sur lequel je ne reviendrai pas, c'est-à-dire le fait que tout n'est pas bouclé. On ne sait pas comment vous allez procéder, à l'avenir. Dans l'attente d'explications claires pour nous dire comment vous allez procéder pour faire toutes ces vérifications et contrôler les revenus des familles, la taille de la voiture utilisée, la taille de la famille. Je me permets de vous poser ces questions parce que nous sommes dans le flou le plus complet. Merci.

Marielle PERRIN : Merci pour votre question. Aujourd'hui, pour une personne qui réside dans l'arrondissement, pour avoir une vignette résident, elle vient en mairie avec sa carte grise. Sur la carte grise, on a le poids des véhicules et le type de moteur. Ensuite, pour les informations sur les familles nombreuses et le côté solidaire, l'idée serait d'utiliser le quotient familial qui est déjà quelque chose qui est calculé par la Mairie. C'est sur le critère su quotient familial qu'on paie la cantine, entre 1 et 7,50 euros. Ce n'était peut-être pas très clair dans ce tableau. En fait, une famille nombreuse avec une grosse voiture, ce sera plus justifié. Pour ne pas faire payer trop cher à ces familles qui sont obligées d'avoir un plus gros véhicule, il est bien précisé dans le tableau que toutes les familles nombreuses auront la tarification réduite. Un calcul rapide a été fait, et il en ressort que cela toucherait à peu près 60 % des résidents : toutes les familles nombreuses, les familles qui sont dans les trois premières tranches du quotient familial, et les possesseurs de petites voitures.

Jean-Dominique DURAND : Ce sont donc toutes les familles nombreuses, quelle que soit leur voiture ?

Marielle PERRIN : Quelle que soit leur voiture et quels que soient leurs revenus.

Jean-Dominique DURAND : Quel que soit le poids, la taille, le mode de fonctionnement, thermique, hybride ou électrique ?

Marielle PERRIN : L'idée était de partir du principe qu'avec trois enfants ou plus, il est quand même beaucoup plus difficile de vivre sans voiture ou avec une petite voiture. C'est pour cette raison que le tarif réduit s'appliquera à toutes les familles nombreuses, quels que soient leurs revenus.

Jean-Dominique DURAND : Quand vous parlez de calcul sur la base du quotient familial, cela ne concerne que les familles qui ont des enfants en primaire ? Pour ceux qui ont des enfants qui sont plus grands, comment faites-vous pour calculer leurs revenus ?

Marielle PERRIN Gilles est très intéressé par ce point parce que cela fait partie des remarques des services de la Mairie du 5e arrondissement. Aujourd'hui, ce quotient familial, comme vous le faites remarquer, n'est calculé que pour les primaires. Il va donc y avoir une petite affluence en mairie.

Anne PROST : Et les familles recomposées ? Il y en a beaucoup.

Marielle PERRIN Je vous rappelle qu'aujourd'hui, on vote pour l'augmentation du budget. Tout cela sera voté dans un deuxième temps.

Anne PROST : Juste une dernière précision. Cela concerne les résidents et certains professionnels. Il ne s'agit pas que de résidents. D'accord.

Marielle PERRIN Êtes-vous prêts à voter ?

Laurence BUFFLIER : Au nom de l'application du critère social, nous voterons pour cette délibération.

Nadine GEORGEL : Juste un mot de clarification. Il n'y a rien de très compliqué là-dedans. C'est simplement le croisement des revenus des gens avec le type de véhicule qu'ils ont. Pour information, les véhicules les plus lourds, ce sont Mercédès, Audi, Porsche, Range Rover. Je ne pense pas que dans les familles populaires, on en trouve souvent. Pour ne pas la citer, une Dacia, c'est autour de 1 000 kilos. La Dacia familiale est à 1 100 kilos. On ne collecte pas des informations qui ne sont pas connues. Les informations relatives au véhicule sont sur la carte grise. Quand on paie à l'horodateur, cela vérifie automatiquement ces informations. Quant au quotient familial ou les revenus des familles, c'est la même configuration que pour le retrait d'une carte réduite TCL. Il n'y a rien qui soit à ce point révolutionnaire dans ce dispositif. Au contraire, au niveau de la Mairie du 5e, on attendait particulièrement ce dispositif réduit qui est quand même une réduction notable si on prend l'inflation en compte. Cela réduit en valeur absolue, et si on le remet dans le contexte de l'inflation, c'est vraiment une baisse notable.

Pour les professionnels, Madame PROST, il y a déjà des familles de professionnels qui sont ciblées, comme les professionnels de santé, professionnels de dépannages urgents, artisans, commerçants.

Yann CUCHERAT : Il y a un petit point que je ne comprends pas. Il s'agit du tarif solidaire. J'ai compris que le quotient familial allait donner un critère, mais pour les autres personnes ? Quand ils vont venir en mairie pour demander leur vignette, ils vont donner leurs fiches de paie, ils vont faire du déclaratif… comment cela va se passer ?

Nadine GEORGEL : Gilles FAURE va vous donner le détail.

Gilles FAURE : Le principe, c'est que ce sera adossé sur le quotient familial municipal, et celui-ci est basé sur l'avis d'imposition. En gros, on part du revenu qu'on divise par le nombre de parts. Le quotient familial municipal, que ce soit le primaire peu importe, se calcule de cette manière. Pour des enfants qui bénéficient du QFM, on calcule bien le quotient familial adossé au QFM, et pourtant, ils ne sont plus forcément scolarisés. Le QFM est une opération simple, et c'est vrai qu'elle base la tarification d'un certain nombre de prestations que la Ville de Lyon facture aux usagers. Ce qu'il faut retenir, c'est que le quotient familial municipal correspond au revenu divisé par le nombre de parts. On ne se base que sur les informations qui sont sur l'avis d'imposition. Ce n'est pas le bulletin de salaire. On est sur un document très simple et facilement exploitable, et qui prend en compte, éventuellement, le cas des familles recomposées, selon la déclaration.

Nadine GEORGEL : En ce moment, on prend les inscriptions des seniors pour les sorties d'été. Leur contribution à ces sorties est aussi basée sur leurs revenus.
Pour une subvention pour un vélo électrique, c'est pareil. C'est quelque chose qu'on fait très fréquemment.

Myriam BENCHARAA : Ce que je trouve dommage, c'est qu'une telle application ne va pas en cohérence avec ce que vous portez de manière générale. Vous sanctionnez celles et ceux qui vont vers des véhicules qui sont des alternatives au moteur thermique. Ce qu'on voit sur votre tableau, c'est que si une famille décide d'aller vers un véhicule hybride – vous disiez qu'une Dacia pesait environ 1 000 kilos –, je trouve que ce n'est pas en cohérence avec les enjeux de décarbonation. C'est la même chose pour les véhicules électriques. Finalement, celles et ceux qui font l'effort – car on sait très bien que les prix d'acquisition sont nettement supérieurs à ceux des modèles thermiques – seront celles et ceux qui seront les plus sanctionnés.

Nadine GEORGEL : La Dacia électrique rentre dans le tarif réduit.

Myriam BENCHARAA : Les véhicules hybrides sont les plus achetés aujourd'hui, sur le marché. Cela reste une alternative au véhicule thermique, même si on sait très bien que de toute façon, la plupart du temps, sur du centre-ville ou de la ville, les gens, avec leur véhicule hybride, circulent en électrique. Je trouve que c'est condamner celles et ceux qui font l'effort financier d'aller vers une alternative qui est peut-être une alternative intermédiaire à l'électrique.

Nadine GEORGEL : Le parti pris est vraiment de privilégier l'électrique parce qu'on sait que cela a moins d'impact. Il y a une autre dimension à prendre en charge. Il y a émission et pollution mais il y a aussi l'impact sur l'infrastructure. Un véhicule qui fait 2 000 kilos impose des réfections de voirie plus fréquentes qu'un véhicule qui en fait 1 000. C'est le contribuable qui le paie, et accessoirement, ceux qui n'ont pas de voitures le paient pour ceux qui en ont de très grosses. La question de la justice sociale face aux véhicules n'est pas simple.

Joanny MERLINC : C'est une baisse pour 60 % de la population environ. C'est bien là-dessus que nous allons voter ?

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à la majorité.

MM. Yann CUCHERAT, Jean-Dominique DURAND et Mme Myriam BENCHARAA s'abstiennent

Mme Anne PROST vote contre.

Rapport 21 - 2023-3477-CMMA5-053 : Appel à projets Horizon Europe « Concevoir une mobilité urbaine abordable et durable » - Projet REALLOCATE - Convention de partenariat et convention de subvention entre l'Union européenne et la Ville de Lyon Rapporteur : Marielle PERRIN

Cette délibération concerne un appel à projets Horizon Europe. Depuis plusieurs mois, nous avons évoqué le fait que Lyon a été identifiée, comme d'autres villes européennes, pour être climatiquement neutre en 2030. Avoir ce label nous permet de candidater à des appels à projets européens. Cet appel à projets Horizon Europe sert à obtenir des subventions. Nous avons candidaté à un premier appel à projets, REALLOCATE, pour concevoir une mobilité urbaine abordable et durable. Avec quatre autres villes, nous avons eu cette subvention. Il s'agit de Göteborg, Heidelberg, Budapest et Barcelone.

Dans cet appel à projets, nous avons présenté une Vision zéro mort, zéro blessé grave. L'idée est d'avoir un pilote sur quatre sites, ce qui permettra de capitaliser sur l'approche développée depuis deux ans, par la Ville des enfants, avec des outils de diagnostics et des solutions d'aménagement mis en œuvre. Un deuxième pilote sera sur l'analyse des données de sécurité routière pour mieux suivre et qualifier les situations accentogènes, avec une analyse des facteurs de risques et ainsi, proposer un plan d'actions. Cette Vision zéro mort et zéro blessé grave sur la route, est une vision soutenue très fortement par la Métropole de Lyon. Du coup, cette subvention, à hauteur de 382 000 euros, nous permettra d'avancer sur cet axe de travail.

Aujourd'hui, je vous demande de voter pour que Monsieur DOUCET puisse signer cette convention avec la Commission européenne, pour recevoir ces 382 000 euros.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Rapport 22 - 2023-5499-CMMA5-059 : Pacte territorial Lyon 2030 et refonte du plan d'actions climat air énergie
Rapporteur : Marielle PERRIN

Il s'agit encore de Lyon 2030 et de la façon de réduire nos gaz à effet de serre dès aujourd'hui et être climatiquement neutre en 2030. Aujourd'hui, la ville de Lyon est responsable de 5 % des gaz à effet de serre du territoire de la métropole de Lyon. Par contre, l'impact de la ville de Lyon est plutôt de l'ordre de 20 à 25 % si on inclut les habitants, les structures publiques et les structures privées. Il a été clair, pour la Ville de Lyon, qu'elle n'y arriverait pas seule, et que l'enjeu d'avoir répondu à cet appel de la Commissions européenne était de vraiment créer un nouveau cadre de coopération, d'où la création d'une agora avec des acteurs locaux, des universités, des acteurs privés. L'idée est de mieux renforcer les partenariats publics-privés.

Sur l'année 2022 et début 2023, il y a déjà eu des agoras avec 60 structures parmi les 90 structures qui avaient candidaté. Au total, il y a eu 5 jours de réunion. L'idée est de déposer le pacte Lyon 2030, pour le 15 septembre, le *Climate City contract* qui était l'un de nos engagements vis-à-vis de la Commission européenne dans le cadre de cet engagement sur Lyon 2030.

Il s'agit d'autoriser le Maire à déposer ce *Climate City Contract* qui est un document discuté avec toutes ces structures, pour le 15 septembre, à la Commission européenne. Je vous demande de voter favorablement.

Je peux ajouter qu'il y a 125 actions : 25 qui sont des anciennes actions, 25 qui ont été renforcées et 50 nouvelles actions qui n'avaient pas été listées jusque-là.

Anne PROST : Je me permets de demander le report de cette délibération car le délai d'envoi n'a pas été respecté. En plus, ce plan d'actions est incomplet. Je vous remercie.

Laurence BUFFLIER : Même demande pour les mêmes raisons. En plus, c'est une version provisoire qui a été envoyée en retard.

Yann CUCHERAT : Je comprends qu'il y ait eu une petite accélération dans le calendrier puisque le Maire de Lyon va présenter cela à la Commission européenne, le 15 septembre. Il était donc important de le faire passer à ce conseil municipal. C'est dommage parce que c'est un enjeu majeur pour les prochaines années et qui va nous engager, et en commission, nous n'avons pas pu avoir tous les éléments que nous souhaitions. On nous a indiqué que dans le document, il y aurait certainement des évolutions. C'est donc difficile pour nous de nous positionner sur un sujet aussi important sans avoir tous les éléments. Comme mes collègues, nous demandons le report de cette délibération, s'il vous plaît.

Marielle PERRIN : Pour les gens qui n'étaient pas présents à la commission, ce point a été relevé lors de cette commission, je voudrais dire que nous avons eu les documents accessibles sur Nomad, pendant la commission. Merci, Monsieur CUCHERAT, cela veut dire que j'ai été claire en indiquant cette date. Il y a différents timing et agendas à respecter. Nous devons déposer ce document, le 15 septembre. La dernière réunion avec cette agora de structures avait eu lieu trois jours avant la commission, ce qui explique le fait qu'ils n'aient pas pu fournir les documents avant. La version qui est mise à disposition sur Nomad, est encore une version un peu temporaire qui sera sûrement retravaillée avec l'ensemble de l'agora, d'ici le 15 septembre.

Yann CUCHERAT : Je pense que vous comprenez notre position et que vous allez voter comme nous, c'est-à-dire ne pas prendre part au vote et demander le report. On vous en remercie.

Marielle PERRIN : On peut aussi faire confiance quant à ce texte.

Nadine GEORGEL : Gilles FAURE va nous fournir quelques précisions techniques parce qu'apparemment, il y a eu deux canaux différents.

Gilles FAURE : Ce que j'ai vu, c'est un message d'alerte qui a été envoyé vendredi soir, par les assemblées, et que j'ai traité le lundi matin. Ce message nous indiquait aussi que ces annexes étaient quand même disponibles sur le blog de la commission Transition écologique. On a fait l'envoi, par sécurité, le lundi matin, pour être sûrs que vous puissiez y jeter un œil. L'envoi était complet. Il y avait une problématique d'accès pour la partie conseil d'arrondissement, mais les annexes étaient disponibles sur la plateforme.

Yann CUCHERAT : Je rappelle qu'en commission, il nous a été indiqué que les documents allaient évoluer parce qu'ils n'étaient pas définitifs. C'est ce qui nous pose problème parce que cela nous engage sans connaître le document définitif sur lequel on délibère.

Gilles FAURE : Je n'ai pas d'information à ce niveau-là.

Nadine GEORGEL : Dans la mesure où c'est dans le dossier de séance, je vais le mettre aux voix. Nous ferons remonter et je vous suggère d'adapter votre vote en conséquence.

Anne PROST : Comme le dit Monsieur CUCHERAT, la version n'est pas définitive. On voudrait bien voir la version définitive et à ce moment-là, on votera.

Nadine GEORGEL : Ce sera enregistré comme abstention.

Jean-Dominique DURAND : L'abstention est une manière d'exprimer un vote. Tout à l'heure, nous nous sommes abstenus, tous les trois, sur la question précédente des stationnements. C'était un choix, c'est-à-dire que ce n'était pas un refus absolu mais une abstention donc l'expression de questions qui ont été posées. Là, le refus de prendre part au vote ne peut pas être assimilé à une abstention dont la signification est différente.

Nadine GEORGEL : Je comprends bien mais c'est juste un problème matériel de case à cocher.

Gilles FAURE : C'est au-delà de cela. Juridiquement, vous êtes présents. Si vous décidez de ne pas voter alors que le vote est organisé, c'est une abstention. Si cela vous pose un souci, la seule

solution que je vois, c'est qu'au moment du vote, vous ne siégiez plus, vous quittez l'assemblée pendant cinq minutes pour ne pas participer au vote. Vous ne serez pas comptés parmi les participants. Le seul moment où on ne participe pas à un vote, c'est quand on précise qu'on est conseiller intéressé, où on ne participe pas du tout au débat. C'est là qu'on est retiré du sujet.

Jean-Dominique DURAND : Je pense que si nous nous retirons au moment du vote, cela signifie l'expression d'une protestation contre la manière dont le dossier est présenté.

Gilles FAURE : Ce sera au PV. On pourra le faire figurer au PV. Nos échanges sont enregistrés.

Nadine GEORGEL : J'entends vos réserves sur le fond. J'entends bien la différence entre « ne participe pas au vote » et « abstention ». On entend aussi ce que nous dit Gilles FAURE, c'est-à-dire que la seule solution, c'est que vous ne soyez pas présent dans la salle.

Anne PROST : Si je peux me permettre, il y a un défaut dans le système. Pourquoi en pâtirions-nous ? Le délai n'a pas été respecté. Ce n'est pas nous qui devons en pâtir. Je comprends le côté technique compliqué.

Gilles FAURE : L'envoi a été fait et même si je comprends que cela n'a pas été disponible immédiatement sur la partie conseil d'arrondissement, c'était quand même disponible sur l'espace Nomad, dans la section « Commission » relative à cette délibération.

Myriam BENCHARAA : C'est un document qui n'est pas le document définitif, en fait.

Jean-Dominique DURAND : Je me souviens que c'est arrivé, il n'y a pas très longtemps. L'un d'entre vous, dans la majorité, n'avait pas pris part au vote – je ne sais plus sur quel dossier – parce qu'il y avait une incompatibilité au risque de conflit d'intérêt. La personne était restée, je ne pense pas qu'elle soit sortie de la salle.

Yann CUCHERAT : En conseil municipal, il nous est déjà arrivé de ne pas rendre part au vote sans qu'on sorte du conseil municipal.

Nadine GEORGEL : Je propose que soit indiqué la mention « Ne participe pas au vote » et que l'on indique le motif

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

MM. Yann CUCHERAT, Jean-Dominique DURAND, et Mmes Laurence BUFFLIER, Myriam BENCHARAA et Anne PROST ne participent pas au vote au motif que le document envoyé *via* Nomad n'était pas finalisé.

Rapport 23 - 2023-5535-CMMA5-060 : Lyon 2030 - Création d'un dispositif de bourses aux jeunes pour la transition écologique et le climat - Approbation du règlement - Approbation et autorisation de signature de la convention-type
Rapporteur : Marielle PERRIN

Il s'agit d'un dispositif de création de bourses pour les jeunes sur les sujets de transition écologique et de climat. Aujourd'hui, plus de 104 000 Lyonnais ont entre 16 et 25 ans. La Ville de Lyon propose une bourse spécifiquement pour cette tranche d'âge. L'appel à candidatures sera ouvert à l'ensemble des jeunes de 16 à 25 ans, soit nés entre 1998 et 2007. Il faudra étudier, résider, travailler ou avoir une activité associative dans la ville de Lyon pour pouvoir avoir accès à cette bourse. Les projets ou initiatives devront être d'intérêt général et contribuer à « Une ville bas carbone », à l'adaptation au changement climatique, à la résilience de notre territoire, ou à l'écriture de nouveaux récits des transitions écologiques.

On créera une commission d'attribution composée d'un élu du Conseil municipal, d'un élu du Conseil d'arrondissement, des experts de la société civile. Cette commission se réunira une à plusieurs fois par an. Le budget sera entre 2 000 et 5 000 euros par projet. Le budget total qui sera combiné avec une bourse pour les stages et les services civiques sera présenté en septembre, et il s'élèvera à 70 000 euros.

Je fais un appel pour que vous fassiez de la publicité auprès de tous les jeunes de vos quartiers et nous espérons recevoir de nombreux jolis projets.

Nadine GEORGEL : Nous espérons aussi.

Yann CUCHERAT : Une question avant mon explication de vote. Qu'est-ce qui a conditionné le fait que vous n'alliez que sur des bourses uniquement sur cette thématique et pas sur d'autres enjeux sociaux, solidaires, qui auraient aussi été entendables et même bienvenus ?

Marielle PERRIN : La transition écologique, c'est quand même un des sujets phares, aujourd'hui. Ces bourses sont dans le grand chapeau de Lyon 2030 et de ces gros appels à projets européens. On voit l'impact du changement climatique aussi dans notre quotidien. Il fait chaud, il y a des orages de grêle, le métro parisien est inondé par des pluies diluviennes. C'est un sujet important qui nous préoccupe tous et qui est d'actualité. Cette bourse fait partie de ce grand projet de Lyon 2030 qui est axé sur la transition écologique et l'adaptation au climat.

Nadine GEORGEL : Je me permets quand même de préciser – c'est noté dans la délibération – que les projets pourront être dans différents domaines : techniques, sociaux, sport, culture, loisirs, mobilité. Je pense que quand on pense « bas carbone », c'est une lecture transversale qui peut tout à fait s'appliquer dans le social ou dans le sport.

Marielle PERRIN : Une priorité sera donnée aux projets qui se dérouleront dans les quartiers prioritaires de la Ville ou qui impliqueront des personnes vulnérables, tel qu'écrit dans la délibération.

Yann CUCHERAT : Le problème, c'est que si c'est lié à Lyon 2030 alors qu'on n'a pas pris part au vote sur Lyon 2030, c'est compliqué de porter cette délibération de la même manière que tout à l'heure. Visiblement, tout est lié. On ne prendra donc pas part au vote. On s'en excuse. Encore une fois, ce n'est pas contre l'enjeu, ce n'est pas contre la jeunesse, c'est parce qu'on n'a pas tous les éléments. Vous voulez nous faire voter des éléments et prendre des décisions importantes sans qu'on sache ce qu'on vote. Vous ne le feriez pas si vous étiez à notre place, j'en suis convaincu.

Myriam BENCHARAA : Il y a plusieurs points à clarifier. On a bien noté que la subvention globale s'élève à 70 000 euros. Au demeurant, il y a un manque de clarté sur les critères d'attribution de cette subvention. Je rejoins ce qu'a dit Yann CUCHERAT. Si on tient notre raisonnement jusqu'au bout, on ne peut pas voter une subvention en l'espèce alors qu'elle est corrélée à la délibération précédente. Une fois encore, il y a un manque de clarté sur le cahier des charges.

Nadine GEORGEL : Le Directeur des services me rappelle que cela a bien été envoyé dans les temps. Après, il y avait peut-être un problème d'accessibilité sur Nomad, mais cela a été envoyé. J'entends votre souhait de ne pas prendre part au vote mais ce dossier est quand même assez clair. Je ne vois pas ce qui n'est pas compréhensible. Cependant, c'est votre choix et il n'y a pas de soucis.

MM. Yann CUCHERAT, Jean-Dominique DURAND, et Mmes Myriam BENCHARAA et Anne PROST ne participent pas au vote

Rapport 24 - 2023-5396-CMMA5-047 : Programmation financière 2023 au titre de la politique de la ville (volets lien social et gestion sociale et urbaine de proximité) pour un montant total de 448 550 euros et Fonds Associatif Local (FAL) pour un montant

de 32 500 euros - Attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations.
Rapporteur : Marie-Noëlle FRÉRY

J'espère être très claire et qu'il n'y aura pas de difficultés, pas d'absence de participation au vote, au vu des enjeux.

Nous sommes dans le cadre de la politique de la ville et du FAL, le contrat de ville 2015-2023. Pour le 5e arrondissement, c'est assez simple, puisque sont principalement financés l'association VRAC, sur le secteur Janin, et le centre social du Point du jour, de façon importante.

Je rappelle qu'il y a d'autres financements pour :

- La Confédération syndicale des familles dont j'espère et j'ose espérer, que ce n'est pas critiqué au niveau de leur action quotidienne ;
- La Fondation AJD pour laquelle j'espère aussi que nous aurons une unanimité ;
- PIMMS qui aide à l'accès à France Service pour les personnes qui devant la dématérialisation de nombreux services publics, ont besoin d'aide.

Je vous demande de rendre un avis favorable en espérant que la délibération est claire.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Rapport 25 - 2023-5445-CMMA5-051 : Convention de partenariat avec Unis Cité - Mise à disposition et intermédiation de services civiques
Rapporteur : Marie-Noëlle FRÉRY

C'est une convention intéressante à propos de partenariat avec Unis Cité. J'ai lu la délibération et les pièces annexes qui sont à disposition si besoin. La Ville de Lyon utilise le dispositif des services civiques pour différents projets relevant de l'engagement citoyen. Les services civiques, même si c'est peu rémunéré, c'est quand même toujours intéressant pour un certain nombre de jeunes pour rentrer dans une part de la vie active et rencontrer un nombre de personnes intéressantes pour leur avenir professionnel.

Ici, vous le savez, les services civiques ont été dispatchés dans les différentes mairies d'arrondissement, à hauteur d'une personne service civique, et on renouvelle l'expérience pour 8 mois, à partir de septembre 2023, dans chacun des arrondissements de la ville de Lyon, avec un portage administratif par Unis Cité. Je précise que la rémunération est de 489 euros nets par mois, plus une prestation de subsistance de 111 euros, versée par la Ville de Lyon, ce qui fait un total de 600 euros.

Je vous demanderai de suivre cette délibération, de rendre un avis favorable. Il me semble encore que la convention de partenariat est très claire.

Myriam BENCHARAA : On connaît parfaitement Unis Cité, ils ont fait leurs preuves sur le Territoire. Vous aurez très largement notre accord. Puis, le service civique est un dispositif très largement éprouvé. Sur le plan de la clarté, je vous rejoins.

Nadine GEORGEL : Je soulignerai, puisqu'on a pu en bénéficier en mairie du 5e, la qualité du travail de sélection des candidats réalisé par Unis Cité. On ne peut que s'en féliciter.

Anne PROST : Je me permets une question concernant ces services civiques. Que font-ils concrètement ? En quelques mots, rapidement, puisque je trouve que le dispositif est certainement très bien géré. Est-ce que vous avez un petit bilan ?

Nadine GEORGEL : Ils n'ont pas un rôle substitutif d'agent au Cabinet. Ils ou elles vont seconder, dans les projets que nous portons. Par exemple, Axelle a été très mobilisée sur le Week-end à Saint-Just, pour aider sur la communication aux riverains sur le dispositif en place. Laetitia l'était également. Axelle a été aussi très impliquée dans la mise en place du dispositif Angela pour sensibiliser et former les commerçants pour soutenir les victimes d'agressions verbales ou de harcèlement.

Anne PROST : Pourrions-nous avoir un bilan écrit un peu plus précis, dans les semaines à venir ? Il n'y a pas d'urgence mais c'est juste pour faire un bilan puisque c'est quelque chose de nouveau.

Nadine GEORGEL : Tout à fait.

Marie-Noëlle FRÉRY : Il y a un petit pot de départ d'Axelle, il me semble que tout le monde est invité. C'est intéressant de pouvoir discuter avec une personne qui finit son service civique.

Anne PROST : Avec grand plaisir, sans problème. Et si je peux avoir un bilan aussi ?

Marie-Noëlle FRÉRY : Pas de soucis.

Anne PROST : Quitte à ce qu'il soit réalisé par Axelle.

Nadine GEORGEL : J'imagine qu'il y a un bilan, un retour qui est fait à Unis Cité.

Anne PROST : Si nous pouvons avoir accès à ce bilan, je vous en remercie.

Nadine GEORGEL : Pour nous, c'est vraiment très appréciable pour le Cabinet, et pour la Mairie du 5e, en général. On essaie toujours de se positionner dans quelque chose qui amène une expérience ou un intérêt pour les jeunes qui sont dans ce dispositif.

Marie-Noëlle FRÉRY : Pour ne pas faire de rétention d'information et pour qu'il n'y ait pas de reproches de ce côté-là, je vous informe que le 22 juin, à 18 heures – me semble-t-il –, c'est le pot de départ d'Axelle. Je pense qu'il est intéressant de venir pour tous les élus qui sont intéressés par les services civiques et par les jeunes en général et ceux qui ont envie de se propulser à travers ces services civiques.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Rapport 26 - 2023-3196-CMMA5-052 : Lyon 5e - Approbation de la gratuité partielle liée à la prolongation de 6 mois de la mise à disposition consentie au profit du Foyer Notre Dame des Sans Abri de six appartements dans le cadre de l'avenant n° 1 à la convention d'occupation du 24 janvier 2022 - EI 05010
Rapporteur : Marie-Noëlle FRÉRY

Il s'agit de la mise à disposition des six appartements au profit du Foyer Notre-Dame des Sans Abri. Tous les documents sont en annexe. La Ville de Lyon est propriétaire de plusieurs immeubles : au 231, rue Barthélémy Buyer, et au 25, avenue de Ménival. Vous savez que ce sont des logements de fonction, anciennement pour les instituteurs. Ce sont des T3 seulement. Pardon de dire cela, c'est l'adjointe au Logement social qui aimerait avoir tellement de T5.

La Ville de Lyon avait signé une convention d'occupation précaire avec le Foyer Notre-Dame des Sans Abri qui était valable jusqu'au 30 juin 2023. Comme vous le savez, il y a une prolongation qui est possible, vu la situation de ces deux immeubles et la durée des projets sur les groupes scolaires Champvert et Diderot – n'est-ce pas, tous les élus –, et qui est prévue dans cette délibération. Elle est prolongée de 6 mois pour la convention d'occupation temporaire et elle prévoit une gratuité

partielle à hauteur de 50 %. C'est le moins que l'on puisse faire pour des personnes sans abri prises en charge par une association connue sur Lyon.

Je vous demande de voter favorablement pour cette délibération.

Nadine GEORGEL : À travers cette délibération, s'affirme aussi la volonté de la Ville de Lyon de ne pas laisser de patrimoine public vacant parce que cela contribue aussi à la gestion de son patrimoine et de son budget.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Rapport 27 - 2023-5413-CMMA5-056 : Lyon 5e - Renouvellement du bail de droit commun consenti par la Ville de Lyon au profit de l'association « AVF Lyon Rhône » relatif à la mise à disposition de locaux sis 5 place de la Baleine - EI 05065
Rapporteur : Marie-Noëlle FRÉRY

Cette délibération consiste en un renouvellement de bail au profit d'une association qui s'appelle l'Association des Villes de France Lyon Rhône que vous connaissez nécessairement. Son local est situé 5 place de la Baleine. C'est un local qui appartient à la Ville de Lyon qui est propriétaire du rez-de-chaussée. Elle loue ce local à l'association qui a souhaité le renouvellement de son bail, à compter du 1er août 2023, pour une durée – qui ne vous étonnera pas – de trois ans, avec une exonération partielle du loyer, dégressive sur les trois années. Là encore, l'information est parfaite et claire dans les documents annexes.

Au départ, ce sera une aide de 7 500 euros, jusqu'à 6 000 euros la troisième année. C'est donc un loyer très favorable, mais très nécessaire pour une association d'utilité publique, puisqu'elle s'occupe d'accueillir les nouveaux arrivants installés à Lyon.

Anne PROST : Je connais bien ce lieu. Je regrette que les personnes qui sont présentes n'habitent pas Lyon. Les trois quarts du temps, quand je suis passée, elles habitent dans les extérieurs de Lyon, ce qui n'empêche qu'elles sont très compétentes et charmantes et intéressantes.

Marie-Noëlle FRÉRY : Vous voudriez que les personnes soient assignées à résidence et de vivre à Lyon ?

Anne PROST : Non, non. Cependant, je trouve qu'il serait plus logique que les personnes qui reçoivent dans le 5e arrondissement, habitent au moins la ville de Lyon. C'est juste une remarque.

Marie-Noëlle FRÉRY : Je veux bien vous parler de la moyenne des gens qui s'installent sur Lyon et de l'indisponibilité des logements à usage d'habitation. Cela fera l'objet d'une autre déclaration, dans une autre délibération. Il y a une impossibilité de se loger sur Lyon. Cela devient très difficile pour les classes moyennes.

Anne PROST : Je ne parle pas de cela. Je parle des bénévoles au sein de cette association, qui n'habitent pas Lyon. Il y a beaucoup de bénévoles à Lyon.

Philippe-Henri CARRY : Je ne peux pas rester silencieux devant ces affirmations. Ce n'est pas possible. Il y a des gens qui habitent le Vieux Lyon et qui font partie de cette association en tant que bénévoles. Par exemple, des gens qui habitent rue Juiverie.

Anne PROST : Je veux bien le concevoir mais chaque fois que je suis allée là-bas, je n'ai jamais trouvé de personnes qui habitaient le 5e ou la ville de Lyon, c'était des gens des extérieurs. Je n'ai peut-être pas eu de chance les fois où je suis passée.

Philippe-Henri CARRY : Accueil des Villes Françaises est une association historique, implantée dans le Vieux Lyon, depuis des décennies. Je pense qu'elle fait son travail en termes d'accueil, quelles que soient les personnes qui se trouvent à Lyon, puisque c'est quand même le centre névralgique de leur action. Ils ont leur bureau dans le Vieux Lyon, ils accueillent des gens qui viennent de partout dans Lyon, et ils font participer des bénévoles qui le souhaitent et qui habitent le quartier s'ils le souhaitent.

Anne PROST : Je faisais une simple réflexion. Il ne faut pas partir au quart de tour. Chaque fois que je suis passée, je regrettais que ce ne soit pas des gens de Lyon ou du 5e arrondissement. Tu en connais certainement et j'en suis ravie.

Nadine GEORGEL : Je pense qu'on est quand même quelques-uns à être choqués par votre remarque. On remet les choses en perspective. On parle d'une association qui fait un travail que tout le monde salue. Il y a des gens qui donnent bénévolement de leur temps, et là, vous faites une remarque sur des informations qui relèvent de la vie privée. Quand on est bénévole, peu importe où on habite. Cela relève de la vie privée.

Anne PROST : C'est une remarque. C'est-à-dire que les personnes qui habitent dans les Monts d'Or et qui viennent là sont des bénévoles pleines de compétences, mais elles n'habitent pas Lyon. Je veux dire qu'elles n'ont pas le même attachement à la ville que des personnes qui habitent le quartier ou le secteur géographique et qui connaissent donc les problématiques locales. Après, je ne mets pas en doute les compétences.

Nadine GEORGEL : Madame PROST, on va arrêter la discussion. On discute d'informations qui relèvent de la vie privée. Vous êtes la première à nous faire des réflexions sur le RGPD quand ce n'est pas justifié. Là, on n'a rien à discuter. Ce qui est embêtant, c'est que vous ne compreniez pas, en plus en tant qu'élue, que cette remarque n'a rien à faire ici.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Rapport 28 - 2023-5306-CMMA5-057 : Gratuités partielles de frais de locations accordées aux associations et autres organismes pour un montant de 15 566,97 euros HT.
Rapporteur : Marie-Noëlle FRÉRY

Il s'agit de la gratuité partielle de frais de locations de certains lieux aux associations et organismes, dont certains lieux qui nous intéressent dans le 5e arrondissement. Dans cette délibération, il s'agit d'une proposition d'accorder la gratuité des frais de locations aux associations qui ont signé et souscrit un contrat d'engagement républicain. Cela fera l'objet d'une autre discussion sur le contrat d'engagement républicain, la prochaine fois. En toute hypothèse, cela concerne l'Université Populaire, le Conservatoire, l'Orchestre de Chambre de l'université de Lyon 3, la MJC du Vieux Lyon et – j'espère ne faire sursauter personne – la CGT Ville de Lyon, lorsqu'elle organise une seule projection débat, en février 2023. À hauteur de 278 euros la location, on peut comprendre que parfois, il y ait des gratuités prévues dans des délibérations, et de façon précise.

Je vous demande de voter favorablement cette délibération.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Rapport 29 - 2023-5401-CMMA5-068 : Attribution de subventions de fonctionnement à des associations dans le cadre de l'appel à projets « Soutien aux Initiatives Associatives et aux Évènements Festifs » pour un montant total de 92 121 euros
Rapporteur : Marie-Noëlle FRÉRY

Nous continuons sur des subventions de fonctionnement à des associations dans le cadre des initiatives associatives et des événements festifs. C'est un soutien à l'animation festivale locale.

Pour l'année 2023, en ce qui concerne le 5e arrondissement, je précise qu'il s'agit notamment du financement :

- Des Dragons de Saint-Georges pour le carnaval, à hauteur de 7 000 euros ;
- De Vieux Lyon en humanité qui a été évoqué tout à l'heure par nos collègues, Nadine GEORGEL et Joanny MERLINC, du 9 au 16 juillet 2023 ;
- La Fête de quartier de la MJC du Vieux Lyon ;
- Le festival Gones et Compagnie.

Je vous demande de voter favorablement cette délibération de soutien aux initiatives locales. Merci beaucoup.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Rapport 30 - 2023-7256-CMMA5-070 : Attribution de subventions de fonctionnement à six associations d'éducation populaire pour un montant total de 230 000 euros - Approbation et autorisation de signature des conventions financières afférentes Rapporteur : Marie-Noëlle FRÉRY

Ma dernière délibération concerne une attribution de subventions à six associations d'éducation populaire qui sont un peu en difficulté, sans pour autant qu'il y ait une alerte particulière. Comme vous le savez, nous avons énormément d'associations d'éducation populaire dans notre secteur. Dans Lyon, ce sont 41 associations, 44 000 adhérents, et je le précise, 2 500 salariés dont 900 en équivalent temps plein. Or vous le savez, il y a des difficultés de recrutement, il y a aussi eu de difficultés financières. Là, c'est acté par des dialogues de gestion, l'analyse de leur situation financière, ce qui va donner cette délibération qui permettra d'aider six associations :
Pour ce qui nous concerne :

- 40 000 euros pour la MJC Ménival ;
- 55 000 euros le Centre social Champvert dont on sait qu'il a eu d'énormes difficultés notamment pour le périscolaire et le financement de ceux-ci.

Pour le reste, cela concerne des associations ou centres sociaux du 7e et du 9e arrondissement.

C'est une aide totale de 230 000 euros qui sera accordée à ces six associations d'éducation populaire. Il me semble très nécessaire de voter en faveur de cette délibération.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Rapport 31 - 2023-8595-MA5-074 : Signature d'une convention de fourniture d'électricité pour le gymnase Édouard Branly Rapporteur : Bertrand ARTIGNY

Cette délibération est très technique. Il s'agit de mettre en place un compteur et une convention de façon à mesurer la consommation d'électricité du gymnase et du lycée Branly, et pour payer les factures d'électricité par la Ville de Lyon.

Tout le monde est d'accord ?

Yann CUCHERAT : J'ai une question parce que je pense que comme moi, vous avez été interpellé par pas mal d'associations sur les coûts des fluides qui leur sont facturés. Certaines associations demandent à ce qu'il puisse y avoir des compteurs individualisés sur les lieux de vie, pour qu'ils

sachent exactement leur consommation et qu'ils paient en conséquence. Je ne sais pas si c'est quelque chose que vous avez mis en perspective. Comme l'augmentation des impôts, les 9 %, avaient aussi vocation à prendre part à l'inflation des coûts de l'énergie, est-ce qu'il y aura une répercussion positive – donc en déduction – sur les factures des clubs et des associations ?

Bertrand ARTIGNY : Sur le dernier point, je ne pense pas. Il s'agit d'une taxe foncière. Cela s'adresse donc aux propriétaires. Je ne vois pas de clubs qui aujourd'hui, sont propriétaires des locaux qu'ils occupent. Je ne vois pas comment ils sont impactés par la taxe foncière.

Yann CUCHERAT : Petite précision. C'est-à-dire que la justification de l'augmentation de la taxe foncière était justement pour absorber les coûts de l'énergie.

Bertrand ARTIGNY : Oui, mais….

Yann CUCHERAT : Le coût de l'énergie impacte aussi les clubs. Est-ce qu'ils vont pouvoir bénéficier de cette manne financière supplémentaire pour alléger leurs factures?

Bertrand ARTIGNY : Je ne pense pas, en tout cas, pas directement. Concernant les coûts de l'électricité, je pense que la demande du lycée Branly renvoie à l'augmentation du coût de l'électricité. Ils ont dit qu'ils arrêtaient de payer, le temps que la situation soit claire entre le lycée et le gymnase. Je fais donc l'hypothèse que cette convention est à l'origine et à mon avis, elle est de bon aloi, elle est logique. C'est le même problème que nous avons au niveau du FC Ménival que vous connaissez parfaitement. Au FC Ménival, il y a un débat concernant les factures d'électricité puisque les locaux, notamment les vestiaires, ne sont pas utilisés essentiellement par le FC Ménival, mais aussi par les scolaires. Il y a eu une discussion et un échange entre la Ville de Lyon et le FC Ménival. Sauf erreur de ma part, la semaine dernière ou il y a deux semaines, des discussions ont eu lieu entre les services techniques et le FC Ménival sur le fait qu'il puisse y avoir des compteurs séparés de manière à ce qu'ils n'aient pas à payer d'autres consommations.

Concernant les autres clubs, il y en a qui sont revenus au tarif classique qui est plafonné à 15 %. C'est le cas du BBLM en particulier. L'information a été communiquée à l'ensemble des autres clubs du 5e arrondissement. Certains l'ont fait et d'autres ne l'ont pas fait. Certains ne pouvaient pas le faire pour des raisons qui m'ont toujours un peu étonné, ce qui fait qu'ils se sont retrouvés avec une augmentation de la facture d'électricité en fonction de la date du renouvellement de leur contrat. Certains clubs ont eu des augmentations d'électricité de manière importante.

À ce jour, sauf si la direction des Sports propose, je n'ai pas connaissance d'une aide, quelle qu'elle soit, de la part de la Ville, pour que les clubs puissent faire face aux augmentations du coût de l'électricité, en particulier.

Nadine GEORGEL : En septembre, on votera une délibération finances, avec un transfert de 76 000 euros pour la Mairie d'arrondissement, pour faire spécifiquement face aux fluides. Cela ne s'applique pas forcément directement aux coûts des associations, mais cela contribue quand même à supporter le coût des fluides sur les équipements.

Yann CUCHERAT : Il faudra quand même qu'ils payent.

Nadine GEORGEL : En même temps, quand le gymnase a été chauffé toute la journée pour la Ville, c'est ce que les clubs ne paient pas en plus. Ils bénéficient du chauffage qui a été payé, l'heure d'avant, par la Ville de Lyon.

Yann CUCHERAT : La facture pour l'association reste la même.

Nadine GEORGEL : Oui, la facture reste la même, mais il faut comparer avec ce qu'elle serait s'ils avaient à chauffer un équipement fermé. Si on prend un gymnase transféré qui est chauffé parce qu'il y a des scolaires, toute la journée, quand le club arrive à 18 heures, il bénéficie du chauffage

qu'il y a eu pendant la journée. Non ? C'est comme quand vous êtes en appartement, vous bénéficiez du chauffage du voisin.

Yann CUCHERAT : Je veux dire que la partie qui leur incombe, c'est celle des lieux de vie et pas celle des lieux de pratique. Ce sont les clubs house, c'est une partie des vestiaires, ce n'est pas le gymnase où ils exercent. C'est un service public qu'on rend. Avec la mise à disposition, il faut répondre à un enjeu de service public. La facture repose sur les lieux de vie où ils ont un coût forcément plus élevé. La Ville de Lyon a augmenté les impôts en disant que cela permettrait d'absorber les 30 et quelques millions d'euros d'inflation liée à l'augmentation du coût de l'énergie, mais il n'y a pas de répercussion sur les lieux de vie privés et la facture des associations sportives, dans le 5e et les autres arrondissements.

Nadine GEORGEL : Ces impôts – c'est pour cela que je le mentionne – contribuent aux 76 000 euros qu'on va recevoir, à la rentrée. Cela dépend des locaux. Un club house comme BBLM – il est récent et on va espérer qu'il soit bien isolé – assume tout le chauffage. À Dodille où les bureaux sont dans le bâtiment, le fait que ce bâtiment soit chauffé par la Ville de Lyon sur le lieu de pratique contribue aussi à le chauffer.

Bertrand ARTIGNY : Dans la gestion des clubs sportifs – cela en concerne trois – on pourrait aussi parler des assurances qui augmentent de manière très importante. Les clubs répercutent l'augmentation de leur budget sur le coût des adhésions. Cela fait partie de la vie de tous les jours. On ne participe pas non plus à l'augmentation des assurances.

Concernant les subventions de fonctionnement que nous avons votées en 2023, on les a augmentées de 9 000 euros pour les clubs du 5e arrondissement. Un grand nombre de clubs ont vu leurs subventions quasiment doubler. Il faut dire qu'elles étaient à un niveau très bas. Je ne parle pas de FC Ménival qui est au taquet. Par exemple, si vous prenez le club de handball, ils sont passés de 1 500 à 3 500. En tout cas, il y avait des subventions qui étaient importantes, ce qui a permis de faire face à un ensemble de frais de fonctionnement. Le TCM5 n'avait pas de subvention, et là, ils sont passés à 1 500 euros qui est la règle de base. La municipalité accompagne les clubs dans leur développement et dans leurs contraintes de fonctionnement, mais cela ne se limite pas à l'électricité parce que celle-ci fait la une des journaux. Il y a aussi les assurances qui ont explosé, il ne faut pas l'oublier. Aujourd'hui, les clubs répercutent cela sur les adhésions.

C'est pour cela qu'hier, on a eu une réunion avec les clubs sportifs, au cours de laquelle on a abordé la question du ticket sport-culture. Je pense que beaucoup de clubs ont été attentifs au fait que la Ville de Lyon s'engage pour permettre à des enfants de familles en situation difficile de pouvoir accéder à une activité sportive ou culturelle. Je crois qu'il ne faut pas faire de mauvais procès. On est dans une action où on est là pour aider les clubs à se développer.

Yann CUCHERAT : Vous avez tout mélangé pour cacher ma question initiale.

Bertrand ARTIGNY : Je ne cache rien.

Yann CUCHERAT : Ma question concernait l'impact des impôts pour l'énergie et le retour pour les clubs qui avaient la même évolution. Je comprends que c'est un moyen de parler aussi de votre politique publique en matière de sport, et c'est très bien.

Bertrand ARTIGNY : Non.

Yann CUCHERAT : Je ne le critique pas mais ce n'était pas l'objet de ma question.

Bertrand ARTIGNY : C'est vous qui mélangez tout. Vous arrivez avec un sujet qui fait la une des journaux, en parlant de l'augmentation de la taxe foncière, et en faisant un parallèle avec l'augmentation des fluides et de l'électricité pour les clubs sportifs. On a une taxe foncière qui a augmenté au niveau de la Ville de Lyon pour permettre d'avoir des budgets équilibrés. Si on a des budgets équilibrés, d'autres politiques vont arriver pour pouvoir financer différentes activités, pas

forcément le sport ou les factures d'électricité des clubs de sport. Je pense que vous mélangez beaucoup de choses ou en tout cas, vous mettez tout dans le même panier et vous faites de grandes erreurs d'analyse budgétaire. Je suis vraiment désolé de vous dire cela. Il ne faut pas tout mélanger. Après, c'est vrai que cela permet à la Ville de Lyon d'avoir les ressources nécessaires de façon à pouvoir financer un certain nombre de choses.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Rapport 32 - 2023-5537-CMMA5-071 : Participations financières de la Métropole de Lyon pour l'utilisation des équipements sportifs par les collèges. Approbation d'une convention tripartite entre la Métropole de Lyon, la Ville de Lyon et chacun des collèges
Rapporteur : Bertrand ARTIGNY

C'est aussi une délibération assez technique puisqu'il s'agit d'une renégociation du coût d'usage des différents équipements sportifs de la Ville de Lyon par les collèges et donc par la Métropole de Lyon. Dans cette délibération, vous avez les évolutions qui sont avancées :

- 26,60 euros de l'heure pour les gymnases ;
- 10,80 euros pour les stades et terrains en plein air ;
- 134,70 euros pour les piscines.

Cela montre que les investissements et le fonctionnement des piscines, c'est assez dispendieux. D'ailleurs, je voudrais saluer le travail qui a été fait par un grand nombre de villes : Tassin, Saint-Genis-les-Ollières, Craponne, Francheville et Lyon pour la rénovation de la piscine d'Aquavert. Cela montre que l'ensemble de ces villes est tout à fait en capacité de pouvoir travailler ensemble et financer ensemble un équipement sportif pour permettre à de nombreux habitants et notamment de nombreux enfants d'accéder à des sports nautiques, la natation en particulier mais aussi aux toboggans. Entre parenthèse, cela se fait sans rien casser. On passera d'un budget de 870 000 euros à une recette de 1,9 million d'euros.

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir approuver cette évolution qui est favorable à la Ville de Lyon.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Rapport 33 2023-5601-CMMA5-061 : Approbation de deux conventions entre la Ville de Lyon et l'association Tennis Club Municipal du 5e pour la mise à disposition de locaux à titre gratuit du site sis 146 rue Pierre Valdo et 57 rue des Aqueducs à Lyon 5e - EI 05275 et EI 05089
Rapporteur : Bertrand ARTIGNY

Là aussi, c'est technique. C'est une convention avec le TCM 5 et la Ville de Lyon, sur deux établissements qui se trouvent, rue des Aqueducs pour l'un, et rue Pierre Valdo pour l'autre. Je ne vais pas revenir sur le descriptif que vous avez tous reçu. Il y avait une convention d'occupation des locaux qui datait de 1992, sauf erreur de ma part. Cela a été revu et repris de manière à établir proprement les relations entre la Ville et le club.

Il faut saluer la direction des Sports qui a fait un gros travail de refonte de l'ensemble des conventions parce que certaines dataient de plusieurs années et qui n'étaient pas à jour. Dans cette délibération, il est précisé – je pense que c'est important – que si le TCM 5 bénéficie, à titre gratuit, des deux équipements, cela représente un coût en nature pour la Ville de Lyon, de 125 000 euros.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Rapport 34 - 2023-5435-CMMA5-066 : Attribution d'une subvention de 20 000 euros à l'association Canoé Kayak Lyon Oullins Mulatière (CKLOM), pour l'organisation de la manifestation « Lyon Kayak », les 16 et 17 septembre 2023 - Approbation d'une convention
Rapporteur : Bertrand ARTIGNY

On va parler un peu de sport, du sport ludique, du sport adapté, du sport familial, même si on utilise un anglicisme. Je trouve rigolo qu'on parle de parcours family et de parcours découverte ! D'un côté, c'est anglais et de l'autre, c'est français !

On a une manifestation qui s'appelle Lyon Kayak. C'est une randonnée qui est organisée sur la Saône. Vous avez tous les différents parcours qui sont présentés dans cette délibération. C'est à la fois familial, ludique, sportif, etc. De mon point de vue, ce qui est intéressant, c'est que cela permet de mettre la Saône en valeur, de la redécouvrir ou de la découvrir. Puis, il y a une opération de nettoyage du fleuve qui s'appelle *Clean the river*. C'est une opération qui est subventionnée à hauteur de 20 000 euros par la Ville de Lyon.

Je vous remercie de bien vouloir approuver cette délibération.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Rapport 35 - 2023-5437-CMMA5-067 : Attribution d'une subvention de 40 000 euros à l'association Lyon Ultra Run pour l'organisation de la deuxième édition de « Lyon Vélo Festival » les 2 et 3 septembre 2023 - Approbation d'une convention
Rapporteur : Bertrand ARTIGNY

Dans cette délibération, il s'agit du Lyon Vélo Festival. C'est aussi très intéressant. Vous avez plusieurs volets : le Lyon Free bike, le Grand Tour de Lyon, Lyon Gravel Expérience. Cela vous permet d'avoir une pratique sportive ludique, familiale, etc. à vélo, ce qui montre bien qu'on est dans une dynamique où le vélo prend de plus en plus d'importance. Ce n'est pas dramatique et cela ne met pas les populations en conflit les unes contre les autres, donc c'est parfait.

Il existe un volet solidaire et inclusif. Il y a Rouler POUR ELLES. Vous connaissiez déjà Courir POUR ELLES. C'est une déclinaison pour le vélo. On a aussi des pratiques du vélo handisport. On peut saluer cette dimension. Il y aura aussi différentes animations. On a le volet *Way of life* qu'on pourrait traduire par style de vie. Plusieurs exposants seront présents. On y retrouvera la pratique, la mobilité, des ateliers pédagogiques, de la sensibilisation, puis des démarches écoresponsables. On est sur une activité sportive ludique, familiale qui intègre les personnes en situation de handicap ainsi que la question de l'écoresponsabilité et qui est un soutien aux femmes qui souffrent de pathologies.

En 2022, on a eu 5 000 personnes. Là, ils escomptent sur 15 000 visiteurs et 10 000 participants. Le montant de la subvention est de 40 000 euros.

Anne PROST : C'est vrai que c'est un très bel événement. Vous indiquez que vous pensez accueillir 15 000 visiteurs, et 8 000 participants. L'année dernière, 5 000 personnes avaient participé. Ces 5 000 personnes étaient des visiteurs ou des participants ?

Bertrand ARTIGNY : Je demanderai à l'association en question comment elle a distingué les deux catégories de personnes. C'est marqué que cela regroupait 5 000 personnes. Je ne sais pas exactement quelles sont les proportions des personnes qui venaient visiter et celles qui participaient. Ce qui est important d'avoir en tête, c'est que cela a motivé 5 000 personnes sur la première édition.

Ils estiment multiplier par cinq le nombre de personnes qui vont venir. Probablement que c'est un peu trop important, je n'en sais rien. On verra quand l'édition aura lieu. Après, c'est comme une manifestation, il y a ceux qui manifestent et ceux qui regardent. Tout dépend comment on compte.

Pour moi, ce qui est important, c'est que cela attire du monde, de façon à sensibiliser sur la question du vélo, sur la question des pratiques. C'est important qu'on sache comment on roule à vélo, c'est fondamental. Tout le monde le sait dans cette salle. Il y a parfois des pratiques qui ne sont pas tout à fait vertueuses en matière de mobilité à vélo. C'est donc aussi une forme d'éducation qu'on peut avoir en montrant que circuler à vélo, c'est possible. Même si des personnes viennent en voiture de 1,5 tonne et qui arrivent à se garer, ils pourront au moins venir à la manifestation voir comment cela se passe, et peut-être changer de mobilité par la suite.

Je pourrai demander s'ils ont fait la distinction parce que moi, je ne l'ai pas. Je crois que ce qui est important, c'est le nombre global.

Anne PROST : Merci si vous pouvez demander un bilan suite à cet événement.

Bertrand ARTIGNY : Oui, je demanderai. Je ne sais pas s'ils l'ont mais on pourra toujours leur demander.

Anne PROST : Ce serait bien de l'avoir. Merci.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Rapport 36 - 2023-5205-CMMA5-069 : Dispositif Trait d'Union : Attribution de subventions à diverses associations sportives - Approbation de conventions d'application financière et de conventions mixtes annuelles - Opération n° 60046586 « Soutien à l'équipement des clubs sportifs (subventions) 2021-2026 », AP 2021-2, programme 00004
Rapporteur : Bertrand ARTIGNY

Il s'agit d'une opération que Yann CUCHERAT connaît très bien, qui a connu quelques évolutions, ces derniers temps – j'avais déjà eu l'occasion de le rappeler –, mais le principe est toujours le même, c'est-à-dire que la Ville de Lyon contribue au financement d'un certain nombre d'actions. Je vais vous citer celles qui me paraissent les plus importantes :

- Les actions écoresponsables ;
- Les actions favorisant la pratique de tous les publics : lien social dans les quartiers, sport à tous âges, personnes porteuses de handicap, égalité femmes-hommes, personnes LGBT, la lutte contre les discriminations, les violences sexistes et sexuelles ;
- Les actions autour du sport santé ;
- La formation des bénévoles et des arbitres ;
- Les actions culturelles, etc.

On est quand même sur une dimension qui est assez intéressante parce que cela permet aux clubs – c'est ce que je disais, hier, à la réunion qu'on avait organisée dans la mairie –, sur des projets particuliers ou des actions particulières, d'attirer des personnes qui peut-être, ne seraient pas sensibilisées à une pratique sportive et qui se rendent finalement compte que les clubs sont accueillants. C'est assez intéressant comme démarche.

Pour le 5e arrondissement, je voudrais souligner les projets qui seront financés. Je pense que de plus en plus, il y a une prise de conscience des clubs qui peuvent s'ouvrir au public. Il y avait cinq demandes mais nous n'en avons financées que quatre parce qu'il y en a une qui était liée à du fonctionnement de base et cela ne rentrait pas dans le cadre du projet.

Il y en a une qui me plaît beaucoup, c'est celle du Club Omnisport Gymnastique. Le COL gymnastique propose d'aider les femmes qui ont subi des violences, souvent interconjugales, à se reconstruire physiquement et mentalement par la gymnastique. J'avoue que quand j'ai découvert ce projet, il m'a séduit et je l'ai beaucoup défendu. Pour cela, ils auront une subvention de 5 000 euros ;
Vous avez aussi le FC Ménival qui se lance dans la création d'un pôle féminin mais avec beaucoup de volontarisme. Ils vont créer cinq ou six équipes. Ils ont donc besoin d'un coup de pouce pour le démarrage ;
Puis, vous avez le Dojo Anshin qui fait quelque chose que je trouve assez intéressant et j'aimerais bien que cela se multiplie sur d'autres clubs. Ils ont des échanges culturels et sportifs avec différentes villes. Là, c'est Rabat qui est proposée. Je pense qu'étant donné la culture du Dojo Anshin et leurs valeurs, le fait qu'ils aient cet échange culturel avec Rabat me semble être de bon aloi. On pourrait essayer de faire en sorte, notamment avec le football gaëlique, de faire des partenariats de cette nature ;
Quant au Beaumarchais Basket Lyon Métropole, je pense que tout le monde connaît. Le BBLM est un club extrêmement important sur le 5e arrondissement. Ils ont une activité sociale remarquable. Ils ont proposé un projet qui s'inscrit parfaitement dans leurs valeurs, sur la question du handicap, sur l'égalité femmes-hommes, et les luttes contre toutes les violences.

Tous ces clubs ont des subventions qui vont de 2 500 à 5 000 euros. Merci.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

M. Tristan DEBRAY, élu intéressé ne participe pas au vote.
Mme Bénédicte DRAILLARD étant excusée pouvoir est notée absente.

Rapport 37 - 2023-5295-CMMA5-062 : Attribution d'une subvention de fonctionnement à des organismes de l'économie sociale et solidaire œuvrant en faveur du développement et de l'accompagnement de l'entrepreneuriat social et solidaire sur le territoire lyonnais pour un montant total de 50 500 €
Rapporteur : Sandrine FRANCHET

Ma première délibération, la 62, porte sur l'attribution d'une subvention de fonctionnement à six structures de l'économie sociale et solidaire, dont l'action vise à accompagner des porteurs de projets d'entreprenariat social sur tout le territoire lyonnais.

Les six structures concernées sont :
- La Chambre Régionale de l'ESS qui anime le réseau territorial, pour un montant de 7 500 euros ;
- La Coopérative d'activité Cap Services qui permet de sécuriser la création et le développement d'entreprises, pour un montant de 13 000 euros ;
- L'association Rhône Développement Initiative qui finance et accompagne des entrepreneurs et entrepreneuses, pour 5 000 euros ;
- Deux incubateurs d'entreprises à impact social qui sont Ronalpia et Alter'incub, pour des montants respectifs de 5 000 et 10 000 euros ;
- L'université Lumière Lyon 2 pour sa chaire ESS, pour un montant de 5 000 euros.

Cela nous fait un total de 50 500 euros pour soutenir le développement de l'économie sociale et solidaire sur le Territoire lyonnais. Je vous propose d'approuver et de voter favorablement cette délibération.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Rapport 38 - 2023-5292-CMMA5-063 : Attribution de subventions à des associations dans le cadre de l'appel à projets visant à soutenir des actions collectives afin de

moderniser le commerce et l'artisanat, développer des initiatives favorisant la transition écologique et la cohésion sociale - attribution de subventions pour un montant total de 86 755 euros
Rapporteur : Sandrine FRANCHET

La délibération 63 porte sur l'attribution de subventions aux associations de commerçants de la ville. Chaque année, la Ville de Lyon publie un appel à projets qui porte sur la modernisation et la transition écologique dans les commerces lyonnais. Pour être financées, les initiatives doivent s'inscrire dans quatre catégories possibles :

- La fidélisation de la clientèle ;
- La visibilité en ligne des commerces de proximité ;
- Le développement des pratiques s'inscrivant dans la transition écologique ;
- Les événements et animations des quartiers par les associations de commerçants.

Ces projets sont financés à hauteur de 50 % par la Ville. Cette année, on a 15 projets qui ont été retenus sur 16 déposés, dont 2 dans le 5e arrondissement, ce qui est un bon chiffre. L'année dernière, nous n'en avions eu qu'un seul qui était celui de l'association SO Vieux Lyon que vous connaissez bien, qui regroupe une cinquantaine d'adhérents. L'année dernière, elle avait été financée à hauteur de 3 800 euros pour la création d'une marque territoriale, ainsi que d'une plateforme web pour mettre en valeur les acteurs commerciaux et artisanaux du Vieux Lyon, et la création de circuits thématiques pour mieux découvrir le patrimoine du Vieux Lyon mais aussi l'offre artisanale et commerciale. J'ai le plaisir de vous dire que cette plateforme est en cours de finalisation. Elle devrait pouvoir être mise en ligne au tout début de l'été. En 2023, une nouvelle subvention est accordée à cette association. Le montant est de 5 100 euros pour assurer le développement, la communication et la visibilité autour de cette plateforme.

On a une deuxième association de commerçants du 5e qui est financée. Il s'agit d'une toute nouvelle association qui est née en début d'année, dans le secteur Saint-Just Saint-Irénée. C'est un début en fanfare puisqu'elle compte déjà une cinquantaine d'adhérents. On leur accorde une subvention de 3 500 euros pour participer au financement d'une brochure, d'un annuaire qui répertorie les commerçants et artisans, ce qui débouchera par la suite, sur la création d'un site internet.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose de voter favorablement cette délibération.

Philippe-Henri CARRY : Je voudrais profiter de cette occasion pour aborder le commerce dans le Vieux Lyon pour dire qu'effectivement, l'association SO Vieux Lyon a fait beaucoup et a notamment insisté sur de très beaux projets de végétalisation qui sont à l'initiative des commerçants. Il y a cinq jardins de rue à l'initiative des commerçants, ce qui est quand même assez considérable. Bien sûr, des habitants y ont été associés. Cela veut dire que la transition écologique du patrimoine est aussi une réalité. Cela me permet de dire que le patrimoine peut être valorisé par une végétalisation consciente, qui fait notamment référence à des végétaux historiques et autres. Je trouve que c'est très intéressant. Allez voir la rue Juiverie. Ce n'est pas parce que j'y habite mais c'est très intéressant.

Il y a une autre question sur laquelle je voudrais soulever votre attention, le Groupe Lyec tient à évoquer ses interrogations quant au sujet de l'application de la nouvelle réglementation sur les terrasses dans notre arrondissement, particulièrement dans le Vieux-Lyon.
Depuis le confinement et le fameux jour où le Vieux-Lyon devint « une ile déserte », où fut mis à jour le déséquilibre majeur entre une économie de loisir envahissante et une économie de proximité absente sur des kilomètres de rues, on sait que la pression commerciale ne doit plus être le référent prioritaire au détriment du bien-être des habitant.es et du tourisme responsable ; qu'une gestion adaptative de l'espace public est nécessaire pour que le Vieux-Lyon reste vivable.
Comment la nouvelle réglementation et l'ouverture avancée d'une heure des terrasses va-t-elle être mise en œuvre et contrôlée dans le secteur du Vieux Lyon afin de limiter les conflits d'usage, éviter

une concentration des livraisons sur Saint-Jean et permettre un partage de l'espace public ne mettant pas en danger les enfants des écoles, habitants et visiteurs ? Quels moyens la Ville va-t-elle mettre en œuvre pour garantir le respect de ce nouveau règlement et sanctionner les cas échéants ?

Nadine GEORGEL : Madame FRANCHET a peut-être des éléments de réponse.

Sandrine FRANCHET : Merci, Philippe, de me permettre de revenir sur ce nouveau règlement. C'est une démarche qui a été entamée en novembre 2021, par la Ville de Lyon, qui s'est étalée sur de longs mois, et qui n'est pas encore terminée puisque le nouveau règlement sera publié à l'automne, pour une application à partir de janvier 2024.

Les objectifs de cette démarche étaient multiples. Il y avait la question que nous connaissons bien et qui concerne l'équilibre à assurer entre les différents usages de l'espace public, puisque c'est encore une question de partage d'espace public que soulèvent ces terrasses. L'idée était aussi de répondre aux évolutions des modèles de consommation et d'assurer une meilleure lisibilité des règles et des possibilités de sanctionner les comportements déviants, de manière plus efficace.

C'est une démarche qui a donné lieu à de nombreux temps de concertation. Il y a eu une consultation en ligne, des ateliers avec des groupes de travail qui regroupaient les habitants et leurs représentants, les commerçants et leurs représentants, les Conseils de quartiers, les CIL. L'idée était de faire un diagnostic partagé, de faire remonter les points qui pouvaient donner satisfaction et ceux qui pouvaient poser problème. On a une consultation en ligne qui a plutôt connu une forte participation avec plus de 7 000 répondants. Les réponses étaient plutôt favorables aux terrasses et à un *statu quo* sur leur organisation. Toutefois, les échanges ont quand même laissé apparaître une demande de réduction des horaires en semaine, de cheminements piétons plus larges et une meilleure application des sanctions envers les commerçants qui ne respectent pas ces règles.

On arrive à un projet de règlement qui sera publié cet automne, qui comporte des points importants. Il y a déjà des renforcements sur un certain nombre de règles :

- L'interdiction de sonorisation extérieure mais aussi intérieure qui pourrait être trop forte et donc être entendue de l'extérieur ;
- Des prescriptions sur l'éclairage qui sont plus strictes pour éviter que ceux-ci soient gênants pour les personnes aux alentours ;
- Un renforcement des règles et une réaffirmation des règles en matière de gestion des déchets, et notamment cette obligation qui existait déjà mais qui était méconnue, qui est de fournir des cendriers aux fumeurs et de gérer la propreté de la terrasse ;
- L'interdiction de la vaisselle jetable en plastique ;
- Des règles plus complètes et plus claires sur l'utilisation des végétaux en terrasse, avec des prescriptions sur les types de végétaux recommandés ou l'interdiction des plantes artificielles ;
- Un relèvement de la largeur minimale des cheminements piétons qui passe de 1,40 mètre à 1,50 mètre pour laisser plus de place aux piétons ;
- Un système plus clair et plus systématique de sanctions qui seront graduées. Dès qu'il y a un manquement, il y aura déjà un avertissement écrit, ce qui n'était pas forcément le cas auparavant. Puis, un système d'échelonnage en fonction de la récidive qui va faire que petit à petit, la sanction sera plus importante, allant jusqu'au retrait de l'autorisation de terrasse.

Puis, il y a ce qui pose peut-être le plus question, c'est-à-dire l'adaptation concernant les jours et heures d'exploitation des terrasses. Le premier point important mais qui concerne peu le 5e, c'est la saisonnalité des terrasses sur stationnement qui va être alignée sur la saisonnalité des terrasses sur trottoirs. Elles seront identiques de début mars à début novembre. Dans le 5e, on a très peu de terrasses sur stationnement puisqu'elles n'ont pas de pertinence sur le secteur piétonnier. De plus, comme cela a été demandé, il y a une modulation des horaires selon les jours de semaine. Désormais, trois jours par semaine – dimanche, lundi et mardi –, les terrasses s'arrêteront à minuit au lieu de 1 heure, et les autres jours, elles s'arrêteront à 1 heure. Dans quelques zones, dont le

Vieux Lyon, où les terrasses n'avaient pas le droit d'être installées avant 11 heures, elles pourront désormais l'être à 10 heures, à condition – et c'est un point important à noter – qu'elles n'empêchent pas les livraisons qui sont autorisées, comme dans toutes les autres zones piétonnes de la ville et pas seulement le Vieux Lyon, jusqu'à 11 heures 30.

La question est de savoir si cela produira un renforcement sur les conflits d'usage. Il est déjà à noter que les emprises de terrasses doivent, de toute façon, laisser la place aux véhicules de secours. Les plans sont dessinés par les services de manière à ce qu'il y ait la place pour des véhicules de secours et *a fortiori*, pour des véhicules de livraison. La réponse de l'adjoint, Valentin, est que si jamais des problèmes se posent en matière de livraisons qui seraient gênées par des terrasses, c'est que la personne ne respecte pas le plan qui lui est fait. À ce moment-là, il y aura sans doute des révisions de plan de terrasse pour éviter ces problèmes. La Ville et l'arrondissement vont être vigilants sur cette question, et vont demander une vigilance accrue et détournée de la Police municipale, notamment sur les horaires de fin de journée, de nuit.

Pour finir, je pense qu'il est important qu'on travaille de concert avec les commerçants. On a justement la chance d'avoir une belle association de commerçants dans le Vieux Lyon. On en a discuté. Elle souhaite participer à tout le travail de communication, mais aussi de surveillance des utilisations de ces nouvelles règles par les commerçants. Je pense que le dernier point sur lequel on sera tous d'accord, c'est que le vrai problème, s'il y a conflit d'usage, ce n'est pas tant les terrasses mais ce sont quand même les véhicules de livraisons, et que sur ce point, il y a sûrement des choses à faire en matière d'utilisation de modes de livraisons doux, dans le Vieux Lyon, ce qui serait très favorable, je pense, pour nos pavés.

Laurence BUFFLIER : Je connais très bien la réglementation des terrasses que j'ai toujours appliquées. On va commencer par le contrôle. Qu'est-ce qui se passe ? Il y a plein de terrasses sauvages dans le Vieux Lyon depuis le déconfinement. On ne leur dit rien, pas de problèmes. Je ne vais pas les citer, je ne suis pas là pour balancer. L'interdiction de sonoriser l'extérieur des terrasses, c'est dans le règlement des terrasses. Il y a plusieurs établissements – que je peux nommer mais que je ne nommerai pas – qui sonorisent la terrasse en extérieur. C'est formellement interdit. J'ai toujours respecté le règlement à la lettre. C'est pour le bien-être des riverains qui habitent dans les immeubles, au-dessus.

Que les terrasses ouvrent à 10 heures du matin, j'ai envie de dire que ce n'est pas un grand changement dans le Vieux Lyon parce que tout le monde a déjà sorti son mobilier de terrasse à 10 heures, et il y a très peu de bars. Je ne pense pas que les restaurants commencent à exploiter à 10 heures 30. Les bars sont généralement sur le quai. Ceux qui sont sur la place de la Cathédrale vont gagner des clients et tant mieux pour eux. Ma question est de savoir s'il y aura un vrai contrôle des terrasses, un jour. Est-ce qu'il y aura un contrôle des livraisons, le matin ? On peut accuser les restaurateurs mais regardez-les passer avec leur fourgon. Je pense que par moments, il faudrait mettre des herses pour calmer un peu tous ces livreurs. On a de gros soucis, on réglemente mais on n'a pas de contrôles, ce qui me pose un gros, gros problème.

Sandrine FRANCHET : Je suis d'accord que le respect des règles, c'est le nerf de la guerre. Je comprends l'idée de ne pas vouloir nommer. Moi, c'est un peu comme cela que je fonctionne. Je ne passe pas mon temps à faire des tournées dans le Vieux Lyon et je ne connais pas forcément le plan des terrasses par cœur pour savoir qui empiète. Je me fonde quand même beaucoup sur les remontées d'habitants. Je transmets systématiquement ces remontées à la DECA. Pas mal d'actions sont prises.

C'est vrai qu'il y a des récalcitrants, des récidivistes qu'il est très dur de sanctionner. Normalement, le nouveau règlement va permettre de mieux sanctionner. Après, je ne peux pas prévoir exactement comment ce sera à l'usage. Encore récemment, au Point du Jour ou ailleurs, des courriers d'avertissement sont envoyés et des personnes reviennent dans les clous de leur terrasse, qui enlèvent des éléments qui n'étaient pas autorisés. Cela ne fonctionne pas de manière parfaite – cela se saurait – mais cela existe. Par contre, à un moment, il faut pouvoir informer les services de là où se posent les problèmes.

Laurence BUFFLIER : Bien sûr, mais il faut verbaliser, il faut des amendes, il faut payer. Dire à une personne qui exploite sauvagement une terrasse de l'enlever, elle va continuer de le faire. Si on ne lui prend pas son mobilier de terrasse ou si on ne lui donne pas une grosse amende, il va continuer. La DECA est venue faire un contrôle sur ma terrasse arborée, et m'a dit que je n'avais pas le droit de mettre un mange-debout sur ma terrasse. J'ai failli m'asseoir. J'ai été balancée par un voisin qui exploite une terrasse sauvage – je suis désolée de tomber dans un exemple si précis – à cause de bacs à fleurs qui restent toute l'année dehors, ce qui avait été convenu avec les services de la DECA, de manière informelle, parce que sinon, ce serait des places de stationnement l'hiver. Ce sont des personnes qui exploitent des terrasses de manière sauvage, qui vous balancent, et vous êtes contrôlés et enquiquinés par la DECA, alors que vous êtes dans les clous. J'ai beaucoup de mal avec cela.

Sandrine FRANCHET : C'est vrai qu'à l'heure actuelle, les principaux manquements au règlement sont sanctionnés par une amende de 35 euros, ce qui ne va pas. C'est donc bien le but de ce nouveau règlement.

Laurence BUFFLIER : Ce n'est pas 35 euros, c'est 500 euros.

Nadine GEORGEL : Sandrine a mentionné la DECA mais c'est aussi traité au point police. Il y a des verbalisations qui ne sont peut-être pas assez fréquentes, pas assez chères. Les établissements posent différents problèmes. Pour certains – et j'ai encore pu le constater, hier – des problèmes ont été résolus, notamment pour des histoires de sonorisations. Il ne s'agit pas de délation mais si on n'a pas de remontées des habitants, des riverains ou d'autres commerçants, c'est un peu compliqué d'agir.

Anne PROST : J'ai aussi fait le tour d'un certain nombre de commerçants. Sandrine sait que je le fais très régulièrement. Certains gagnent très bien leur vie, mais beaucoup se plaignent de cette réduction du soir – je le comprends pour les habitants donc, je ne dis rien – parce qu'une heure de chiffre d'affaires, le soir, c'est une grosse perte d'argent par rapport à une heure d'ouverture à 10 heures le matin, parce que comme il y a des livreurs, ils ne peuvent pas ouvrir leur terrasse.

Nadine GEORGEL : L'UMIH qui est censée représenter les restaurateurs n'a pas trouvé que c'était une si grosse perte.

Anne PROST : L'UMIH, sur le 5e, on sait où ils sont et cela leur va plutôt bien d'ouvrir à 10 heures pour pouvoir recevoir tous les gens sur la grande terrasse qui se trouve devant la cathédrale.

Nadine GEORGEL : L'UMIH, c'est le syndicat des restaurateurs.

Anne PROST : Je le sais très bien.

Nadine GEORGEL : S'ils ont estimé qu'ils ne perdaient pas au change, je pense qu'ils ont quand même une petite idée. De plus, dimanche, lundi et mardi, ce ne sont pas les plus grosses soirées non plus.

Anne PROST : Je parle de glaciers, par exemple. Je ne parle pas de restaurants.

Nadine GEORGEL : Concernant la vente de glaces, le dimanche soir, de minuit à 1 heure du matin, on attend un petit retour de votre part. Comme vous nous avez demandé deux petits rapports dans ce conseil, nous vous demanderons, en retour, la vente de glaces, le dimanche.

Anne PROST : Je pense que là, vous êtes un peu moqueuse et ce n'est pas très gentil. Je vous inviterai à venir manger une glace avec moi, à minuit, le dimanche soir, et vous verrez qu'il y a du monde en terrasse.

Nadine GEORGEL : Non, je n'y vais pas à minuit, plutôt dans la journée !

Bonne fin de soirée et bel été à vous.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Les points de l'ordre du jour étant épuisés, Mme la Maire clôt la séance à 21 heures 50.